



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

In-Service Support Marine / Soutien en Service
Maritime

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

6C2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Title - Sujet CETM 3 Centre d'essai technique (Mer) (CETM 3)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-217850/F	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W8482-217850	Date 2022-10-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$ISM-027-28782	
File No. - N° de dossier 027ism.W8482-217850	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 05:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2022-11-18 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Beaumier, Julie	Buyer Id - Id de l'acheteur 027ism
Telephone No. - N° de téléphone (613) 851-9981 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client – Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif. – Amd. No.
003
File No. – N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur – Buyer ID
027ism
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Modification 003

La présente modification 003 vise à :

- A. fournir la présentation de diapositives de la conférence des soumissionnaires, tenue virtuellement le jeudi 22 septembre 2022;
 - B. fournir des notes et des questions et réponses lors de la visite sur place qui a eu lieu le samedi 24 septembre 2022 dans les installations du Centre d'essais techniques (Mer) (CETM) à LaSalle;
 - C. modifier la demande de propositions (DP);
 - D. répondre aux questions de l'industrie.
-

- A. Vous trouverez en pièce jointe ci-dessous la présentation des diapositives de la conférence des soumissionnaires qui a eu lieu le 22 septembre 2022.
-

- B. Notes et questions/réponses lors de la visite sur place du CETM à LaSalle le 24 septembre 2022 :

Arrêter	Emplacement
1	COMMENCER À LA CAFÉTÉRIA
2	INSTRUMENTS
3	CHAMBRES À ATMOSPHÈRE CONTRÔLÉE ET BROUILLARD SALIN
4	SALLE D'EXPÉRIMENTATION POLYVALENTE
5	TABLE VIBRANTE
6	TEST DE CHOC
7	ATELIER DE SOUDURE ET ATELIER D'USINAGE
8	SALLE D'ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX – PREMIER ÉTAGE
9	CELLULE D'ESSAI DIESEL
10	ESSAI HYDROSTATIQUE (ANCIEN BANC D'ESSAI DE TURBINES À GAZ)
11	SYSTÈME D'ÉVACUATION DES SOUS-MARINS
12	BUREAUX DE L'AILE NORD
13	SALLE DES SERVEURS DES SYSTÈMES D'INFORMATION (SYSTÈME INTÉGRÉ DE COMMUNICATIONS)
14	LABORATOIRE D'ESSAI DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DU COMBAT
15	BUREAUX DU 2 ^e ÉTAGE
16	MÉTROLOGIE
17	LABORATOIRE DE CHIMIE

2 – INSTRUMENTS

- Mesures et instruments de la plupart des essais effectués au CETM.
- Étalonnage des capteurs et de l'équipement d'essai.
- Conception de solutions, de systèmes et de capteurs pour l'acquisition de données personnalisés.
- Conception de diverses cellules d'essai et de leurs systèmes de contrôle (SES, LBTS, etc.).
- Microélectronique et conception de logiciels.
- Validation et essai de divers systèmes électroniques du MDN.
- Développement de logiciels et de matériels d'essai et d'acquisition de données.

Questions :

Q. Quelle quantité de documents dans cette pièce appartient au Canada? Ont-ils été apportés par le titulaire et, si oui, le titulaire les gardera-t-il avec lui après le contrat?

R. Toute la documentation appartient au MDN et restera à l'installation du CETM, mais la plupart des renseignements sont actuellement conservés en format électronique.

Q. Les normes d'étalonnage sont-elles conservées dans cette pièce?

R. La plupart des documents sont en fait conservés en format électronique.

ATELIER GÉNÉRAL

- Atelier construit en 1953 dans le but initial de tester les pompes à vapeur après réparation et révision et d'effectuer d'autres recherches et essais.
- Les bureaux de l'accueil, construits à la fin des années 1990, comprennent les bureaux des ingénieurs, des experts en la matière, des technologues et des gestionnaires de projet appuyant les tâches du CETM, ainsi que les laboratoires d'instrumentation, de chimie et de métrologie.
- Nouvelles ailes achevées en 2017 dans le cadre d'un grand projet de réfection visant à moderniser le CETM pour répondre aux besoins actuels et futurs de la MRC en matière d'essai et d'évaluation (EE).
 - Les ailes est et ouest abandonnées ont été démolies et reconstruites pour ajouter des ateliers, des laboratoires et des bureaux utilisables. Les nouvelles ailes ont ajouté environ 2 800 m² d'espace.

3a – BROUILLARD SALIN

- Essais effectués selon la norme MIL-STD-810G, méthode 509;
- Équipement installé dans la chambre à 35 °C;
- Atomisation de la solution saline pendant 24 heures en continu, puis séchage à l'air ambiant pendant 24 heures. On répète ensuite le même processus pendant 24 heures et le séchage à l'air ambiant pendant 24 heures;
- L'essai fonctionnel de l'équipement doit être effectué à la fin de cet essai;
- Inspection de l'équipement pour détecter tout signe de corrosion ou de dépôt de sel.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client – Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif. – Amd. No.
003
File No. – N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur – Buyer ID
027ism
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

3b – CHAMBRES À ATMOSPHÈRE CONTRÔLÉE

- Essais effectués selon la norme MIL-STD-810G, méthodes 501 et 502;
- Plage de température de la chambre : -73 °C à 190 °C;
- Plage d'humidité de la chambre : 10 % à 98 %;
- Des essais à haute température, en mode opérationnel et en mode stockage sont effectués;
- Des essais à basse température, en mode opérationnel et en mode stockage sont effectués;
- Tout autre test de température requis est effectué selon les besoins.

Question :

Q. Comment est gérée l'utilisation des équipements pour les travaux du MDN?

R. Le taux d'utilisation de l'équipement est variable en fonction des besoins du client du MDN en matière de tâches pertinentes à un moment donné. Les besoins de la Marine royale canadienne (MRC) auront toujours la priorité sur toute utilisation potentielle de la capacité excédentaire. Le Canada ne quantifiera pas les possibilités de capacité excédentaire pour le moment. Toute nouvelle tâche, externe ou interne, nécessite l'approbation du commandant du CETM.

Aux fins de la présentation des soumissions, les soumissionnaires potentiels doivent supposer qu'il n'existe aucune capacité excédentaire.

4 – SALLE D'EXPÉRIMENTATION POLYVALENTE

- Espace d'essai flexible à atmosphère contrôlée.
- Sécurisé par un système d'alarme et un accès restreint, idéal pour les équipements et les groupes de produits de grande valeur.

Question

Q. Quel type d'essai est effectué dans cette salle?

R. Aucun essai n'est effectué de façon récurrente dans cette salle.

5 – TABLE VIBRANTE

- Essais effectués selon les normes MIL-STD-167-1A et CFTO D-03-003-019/SG-001;
- Essais effectués dans trois orientations : verticale, en travers, longitudinalement. La gamme de fréquences est comprise entre 4 Hz et 33 Hz;
- Trois essais seront effectués avec chaque orientation. Exploratoire (15 secondes par fréquence); variable (15 min par fréquence) et essai d'endurance (2 heures si une seule fréquence de prééminence est testée, ou 40 minutes pour chaque fréquence de prééminence si plusieurs fréquences sont testées);
- L'essai exploratoire et l'essai variable sont utilisés pour sélectionner la fréquence de prééminence (fréquence de résonance);
- Des instruments sont installés sur l'équipement pour surveiller la réaction de l'équipement, en accordant une attention particulière à la base, au sommet et au centre;
- Un essai fonctionnel de l'équipement est effectué avant l'essai et après chaque orientation. L'équipement doit être en état de fonctionnement pendant toute la durée de l'essai.

Questions :

Q. Le remplacement de la table vibrante fait-il partie du contrat de CETM 3?

R. Non, l'acquisition d'une table vibrante de remplacement n'est pas prise en compte dans le projet CETM 3. Elle sera remplacée dans le cadre d'une demande de propositions du gouvernement du Canada.

Q. L'entrepreneur sera-t-il responsable de l'installation de la nouvelle table vibrante?

R. Oui, une fois l'équipement acheté, l'entrepreneur retenu pour le CETM sera responsable de l'installation de la nouvelle table vibrante. Une tâche sera émise pour effectuer le travail requis. Il est probable que ce travail sera achevé dans le cadre du contrat actuel de CETM 2, avant l'attribution du contrat pour CETM 3.

6a – Test de choc de poids moyen

- Essais effectués selon les normes MIL-DTL-901E et CFTO D-03-003-007/SG-000;
- Test de choc effectué avec des équipements d'un poids de 250 à 4 000/4 500 livres selon les montages;
- La tête du marteau pèse 3 000 livres et le bras, 1500 livres;
- Équipement installé sur les montages et monté sur la table de l'enclume. Le poids maximum au-dessus de la table de l'enclume est de 7 000 livres;
- Enclume montée sur une plaque de base, installée sur un stabilisateur (béton pesant 90 000 livres);
- Les équipements sont testés en fonction des catégories : Catégorie A : Essentiel pour la sécurité et le maintien des capacités de combat. Catégorie B : Articles dont le fonctionnement n'est pas essentiel à la sécurité et à la capacité de combat du navire, mais qui pourraient devenir un danger pour les membres du personnel qui les utilisent ou pour l'équipement de catégorie A;
- L'équipement de catégorie A nécessitera 3 impacts par orientation; celui de catégorie B, 2 impacts par orientation;
- Orientation choisie en fonction de l'installation de l'équipement à bord du navire. Restreint, axe vertical précisé, non restreint;
- La hauteur du marteau est sélectionnée en fonction du poids total au-dessus de la plaque de l'enclume;
- Un système d'acquisition de données permettant de capturer l'énergie transmise lors de l'impact est utilisé pendant l'essai. Les capteurs sont installés dans l'équipement et le montage;
- Un enregistrement vidéo à haute vitesse est utilisé sur demande pour visualiser l'impact en cas de défaillance;
- Des tests fonctionnels de l'équipement sont effectués avant le test et après chaque impact; Les équipements de catégorie A doivent résister au test de choc. L'équipement de catégorie B doit résister à l'essai de choc sans créer de danger pour le personnel qui exploite l'équipement de catégorie A ou qui y travaille.

6b – Test de choc de poids léger

- Essais effectués selon les normes MIL-DTL-901E et CFTO D-03-003-007/SG-000;
- Test de choc effectué sur des équipements pesant jusqu'à 250 livres;
- Équipement installé sur les montages et monté sur le plateau de l'enclume. Le poids maximum sur le plateau de l'enclume est de 550 livres;
- La taille des équipements est limitée aux dimensions des montages et du plateau de l'enclume;

- Les équipements sont testés en fonction des catégories : Catégorie A : Essentiel pour la sécurité et le maintien des capacités de combat. Catégorie B : Articles dont le fonctionnement n'est pas essentiel à la sécurité et à la capacité de combat du navire, mais qui pourraient devenir un danger pour les membres du personnel qui les utilisent ou pour l'équipement de catégorie A;
- L'équipement nécessitera jusqu'à 3 impacts par orientation;
- Les orientations : verticale, en travers, longitudinalement;
- La hauteur du marteau est sélectionnée en fonction de la norme;
- Un système d'acquisition de données permettant de capturer l'énergie transmise lors de l'impact est utilisé pendant l'essai. Les capteurs sont installés dans l'équipement et le montage;
- Un enregistrement vidéo à haute vitesse est utilisé sur demande pour visualiser l'impact en cas de défaillance;
- Des tests fonctionnels de l'équipement sont effectués avant le test et après chaque impact; Les équipements de catégorie A doivent résister au test de choc. L'équipement de catégorie B doit résister à l'essai de choc sans créer de danger pour le personnel qui exploite l'équipement de catégorie A ou qui y travaille.

7 – ATELIER DE SOUDURE ET D'USINAGE

- Atelier de soudure et d'usinage entièrement équipé pour la fabrication pour les activités d'essai et d'évaluation et de maintenance
 - Bancs d'essai
 - Montages pour les essais de choc et de vibration et plaques d'interface.
 - L'atelier d'usinage est équipé d'une aléuseuse et d'une tour commandées par ordinateur, de perceuses à colonne, de fraiseuses et de scies à ruban verticales et horizontales.
 - Divers procédés de soudage : GMAW, SMAW, FCAW, TIG.

8 – SALLE D'ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX, PREMIER ÉTAGE

- La salle d'essais environnementaux (SEE) est un espace permettant de tester et d'évaluer les équipements de protection de l'environnement marin pour les navires de la marine dans un environnement contrôlé.
- Nous évaluons généralement le rendement du système par rapport aux déclarations du fabricant et effectuons des essais conformément aux réglementations de l'Organisation maritime internationale (OMI) et aux autres réglementations environnementales.
- La SEE dispose de deux étages, d'une climatisation indépendante, d'un égout protégé pour les rejets, d'une cheminée pour évacuer les émissions, d'une alimentation électrique, de moniteurs calibrés affichant l'heure, la température et l'humidité relative, ainsi que de trousseaux d'intervention en cas de déversement, de douches de décontamination et de bassins oculaires des yeux pour des raisons de santé et de sécurité.
- Les bancs d'essai sont assemblés pour des équipements particuliers selon les besoins et comprennent des réservoirs, des pompes de circulation, un wattmètre et une tuyauterie avec instruments pour mesurer les débits, les pressions, les températures et le pH. Les données sont contrôlées et enregistrées par un système d'acquisition de données.
- Le niveau 1 est consacré à l'essai des systèmes de traitement des déchets liquides :
 - Séparateurs d'eau de cale huileuse/d'eaux mazouteuses
 - Nous évaluons actuellement des séparateurs d'eaux mazouteuses pour une utilisation potentielle à bord des navires de la classe Halifax (JOWA et RWO – systèmes de filtres coalesceurs).
 - Nous avons testé les rendements de systèmes utilisant différentes technologies (séparation chimique, électrocoagulation).
 - Système de traitement des eaux usées (nouveau!)

- Usine de traitement des eaux usées à réacteur microbiologique DVZ-JZR-100 « Biomaster ».
- Même système installé sur les navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA).
- Processus dans lequel des micro-organismes activés (bactéries) se nourrissent les uns des autres et éliminent les solides en suspension, créant ainsi une boue de bactéries actives, qui maintient le processus de traitement actif et produit un effluent propre qui peut être déversé en toute sécurité à la mer, conformément aux réglementations du Comité de la protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI.
- Nous étudions les possibilités d'effectuer des essais avec des influents d'eaux usées synthétiques (au lieu d'eaux usées réelles).
- Le niveau 2 est consacré à l'essai des systèmes de traitement des déchets solides :
 - Nous testons actuellement un système de traitement des déchets solides nouvellement acquis qui est installé sur les navires de la classe Halifax; le modèle WP02 MIL de Waste Processing Technologies (WPT).
 - L'objectif est d'acquérir des connaissances et une expertise en matière d'opérations et d'évaluer les protocoles de sécurité, les activités de maintenance et les exigences de dépannage.
 - Le système prolongera l'endurance pour les longs déploiements avec un minimum de visites au port, et les opérations dans des zones spéciales en réduisant la quantité de déchets stockés à bord.
 - Les deux principales composantes sont l'unité de traitement des déchets et l'armoire de commande principale.
 - La chambre de traitement contient un double rotor (marteau et lames) capable de traiter le carton, le papier, le plastique, les aliments, le verre et le métal.
 - Les déchets sont chauffés pour atteindre la température de pasteurisation; les déchets traités (sortie) sont secs et exempts d'agents pathogènes et de bactéries.
 - Capacité de traiter jusqu'à 200 litres de déchets par cycle.
 - La réduction du volume varie entre 60 et 90 % selon l'apport de déchets.

Questions :

Q. Quel est le volume de travail effectué pour la Garde côtière canadienne (GCC)?

R. Le volume peut varier considérablement. Au cours de l'exercice 2020-2021, une tâche a été créée à l'appui de la GCC pour une valeur d'environ 50 000 \$. Les soumissionnaires potentiels doivent noter que la demande de la GCC n'est pas garantie et que toute tâche créée à l'appui de la GCC doit être effectuée sans interférer avec les exigences de la MRC.

Q. Des travaux sont-ils effectués sur de plus petits navires?

R. Il convient de noter que tout équipement, toute plateforme ou tout système actuellement utilisé ou dont l'utilisation par la MRC est envisagée peut être un candidat pour des travaux au CETM dans le cadre d'une tâche future. La nature de ce travail doit être liée soit à l'essai et à l'évaluation par des experts, soit à la vérification et à la validation par un tiers. Le CETM n'est pas un entrepreneur de soutien en service pour la MRC. Les navires plus petits de la MRC sont actuellement entretenus dans le cadre des contrats pour petits navires de guerre et navires auxiliaires ou de soutien en service des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique et des navires de soutien interarmées.

9 – CELLULE D'ESSAI DIESEL

- Mise en service pour la première fois en juin 1998.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client – Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif. – Amd. No.
003
File No. – N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur – Buyer ID
027ism
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

-
- La capacité du dynamomètre peut aller jusqu'à 2 100 kW (Schenck D2100e).
 - Système d'acquisition et de contrôle des données construit sur mesure (à l'interne).
 - Entièrement équipé de tous les services de soutien (carburant, échappement, eau de service, etc.).
 - Est actuellement compatible avec trois types de moteurs diesels :
 - Groupe électrogène diesel de la classe Halifax, MWM TBD 602 V16 K (testé à 100 +);
 - Groupe électrogène diesel de la classe Kingston, Wartsila UD-23, (testé à 6);
 - Groupe électrogène diesel de la classe Victoria, Paxman Valenta 16RPA200SZ (mise en service terminée).

Questions

Q. Où sont stockés et entretenus les différents appareils d'essai de moteurs diesel?

R. Tous les bancs d'essai diesels sont stockés et entretenus sur place à LaSalle.

Q. Y aura-t-il des travaux à effectuer sur les véhicules blindés légers (VBL) ainsi que sur le Leopard?

R. Aucun travail n'est actuellement effectué sur le VBL. Les futurs accords de travail ne sont pas encore achevés.

Q. Le CETM 2 travaille-t-il actuellement sur des tâches provenant de l'atelier 202?

R. Non, le CETM 2 ne travaille pas actuellement sur des tâches de l'atelier 202.

Q. Où est conservé l'équipement en dehors du CETM?

R. Tous les équipements qui se trouvent à l'extérieur des installations de LaSalle sont définis par les clients du MDN dans le cadre de chaque tâche. Tous les sites pertinents qui comportent des fonctions opérationnelles essentielles sont énumérés dans l'annexe 4 de l'EDT.

Q. Qui entretient l'infrastructure à l'extérieur de ce bâtiment?

R. Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) – SMA(IE)

10 – ESSAI HYDROSTATIQUE (ANCIEN BANC D'ESSAI DE TURBINES À GAZ)

- Ancien banc d'essai de turbines à gaz pour les turbopropulseurs GE T-64 utilisés sur les avions de recherche et de sauvetage Buffalo. Sert actuellement d'aire d'essais hydrostatique pour les CETM.
- Le CETM peut effectuer des essais de mise sous pression hydrostatique et d'éclatement jusqu'à 30 000 lb/po². Pour ce banc d'essai, nous avons accès à toutes les capacités d'instrument du CETM, y compris la mesure de la déformation, de la pression et de la température, ainsi que la capture vidéo à grande vitesse.
- Voici des exemples des essais effectués à ce banc d'essai :

Corrosion de la tuyauterie du circuit de démarrage hydraulique :

- Le CETM a récemment effectué des essais de pression d'éclatement sur des conduites du circuit de démarrage hydraulique afin de quantifier le risque lié à la perte d'épaisseur de paroi causée par une corrosion extrême;
- Une série d'échantillons a été fabriquée à partir d'un matériau de tuyau représentatif, avec des pertes d'épaisseur de paroi allant jusqu'à 50 % simulées par usinage;
- Les pressions d'éclatement ont varié d'environ 15 000 lb/po² (pour une paroi usée à 50 %) à 29 850 lb/po² (pas d'éclatement) pour un tuyau dont la paroi est intacte;
- Les résultats des essais ont étayé l'évaluation des risques en cours et ont permis de lever certaines des restrictions mises en place limitant l'utilisation du circuit de démarrage hydraulique et restreignant l'accès du personnel du navire aux espaces concernés pendant le démarrage du moteur.

Essai du tube du périscope :

- Pour déterminer l'effet d'un défaut de fabrication sur un tube du périscope de la classe Victoria, le CETM a fabriqué 6 répliques des 3 pieds inférieurs du tube du périscope et effectué des essais de pression d'éclatement;
- Le défaut devait avoir une incidence directe sur un dispositif de sécurité de l'assemblage du tube du périscope;
- Chaque échantillon a été entièrement instrumenté pour mesurer la déformation, la température et la pression et ainsi quantifier l'influence des défauts sur les limites de conception du tube du périscope;
- Les résultats ne peuvent pas être communiqués pour l'instant, mais ils seront utilisés pour déterminer si le tube peut être accepté tel quel par le fabricant d'équipement d'origine ou si des réparations ou un remplacement sont nécessaires.

11 – Système d'évacuation des sous-marins (SES)

- Le banc d'essai du système d'évacuation des sous-marins (SES) du CETM est une installation unique, entièrement automatisée, qui simule en temps réel toutes les phases d'une évacuation par tour d'un sous-marin en difficulté, y compris l'inondation, la compression et la remontée.
- Le banc d'essai des SES a une capacité de 10 à 350 mètres d'eau de mer, et peut également reproduire jusqu'à 5 bars de pression sur le compartiment élevé.
- Entièrement instrumenté, il est capable de réaliser des cycles d'évacuation complets à moins de 10 minutes d'intervalle. Le banc d'essai de SES peut être utilisé pour évaluer le rendement des composantes d'évacuation (c.-à-d. les combinaisons d'évacuation, les composants du système

respiratoire intégré) grâce à un certain nombre de paramètres mesurés, comme la pression, le débit d'air, le niveau d'eau dans le capuchon et la température.

- Peut également être utilisé pour déterminer la capacité du système d'évacuation du sous-marin lui-même (c.-à-d. le système respiratoire intégré).

Question :

Q. Combien de techniciens et de technologues reçoivent une formation polyvalente?

R. La ventilation des seuils minimaux à respecter pour les exigences de continuité des activités est détaillée dans l'annexe 4 de l'EDT. Le Canada n'impose pas de restrictions en matière de formation polyvalente au-delà de cette exigence de seuils minimaux.

12 – BUREAUX N.-O. – PAS DE VÉRITABLES COMMENTAIRES

13 – LABORATOIRES DU SYSTÈME INTÉGRÉ DE COMMUNICATIONS (SIC)

- Combinée à l'espace adjacent d'E2-09 et à un sous-ensemble de l'équipement du SPR (E1-09), l'installation abrite des représentations des systèmes et des réseaux utilisés sur les navires, les sous-marins et les centres d'exploitation de réseau de la MRC qui les soutiennent;
- Il s'agit d'une capacité unique et stratégique qui fournit à la MRC un moyen d'effectuer des essais exhaustifs et de réduire les risques;
- Les principaux clients sont les responsables techniques et gestionnaires du cycle de vie du matériel de la gestion du programme d'équipement maritime et les principaux bureaux de gestion de projet de la construction navale;
- L'équipement représente des systèmes et des réseaux qui sont soit en service, soit en cours d'élaboration;
- Nous cherchons à atteindre un haut niveau de fidélité des essais en intégrant des équipements cryptographiques de type 1, une émulation de réseau étendu et d'autres configurations de bas niveau afin de rendre les systèmes aussi similaires que possible de la production. Il faut notamment disposer de connexions avec les laboratoires d'essai nationaux du pré Tunney et du complexe Carling pour les systèmes et services à l'échelle organisationnelle;
- Le personnel du groupe du SIC accède aux systèmes d'essai à distance et en toute sécurité, ce qui permet de répondre à la portée d'environ 20 tâches du CETM.

14 – LABORATOIRE DE SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE COMBAT

- Essai et évaluation de l'équipement de soutien aux systèmes de combat (p. ex. systèmes de contrôle, communications, équipement de navigation, capteurs).
- Travaux d'électronique pour l'assemblage et l'essai de prototypes et de systèmes d'acquisition de données personnalisés (y compris dans la section fermée).
- Activités d'essai et évaluation de la télémétrie de la signature des navires (p. ex. infrarouge), maintenance et étalonnage de l'équipement, préparation des essais sur le terrain.

15 – BUREAUX DU DEUXIÈME ÉTAGE

Questions :

Q. Où sont installés les gestionnaires?

R. Les bureaux de l'accueil, construits à la fin des années 1990, comprennent les bureaux des ingénieurs, des experts en la matière, des technologues et des gestionnaires de projet appuyant les tâches du CETM. Ils sont situés aux étages au-dessus des laboratoires d'instrumentation, de chimie et de métrologie.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client – Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif. – Amd. No.
003
File No. – N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur – Buyer ID
027ism
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Q. Combien d'ingénieurs sont assignés à chaque poste de travail?

R. Ces renseignements sont considérés comme délicats d'un point de vue commercial et ne seront pas divulgués.

Q. Pouvez-vous indiquer l'utilisation des 5 dernières années? Combien d'heures par catégorie de main-d'œuvre?

R. Ces renseignements sont considérés comme délicats d'un point de vue commercial et ne seront pas divulgués. La ventilation des seuils minimaux à respecter pour les exigences de continuité des activités est détaillée dans l'annexe 4 de l'EDT.

Q. Où travaillent les différents postes?

R. La ventilation des seuils minimaux à respecter pour les exigences de continuité des activités est détaillée dans l'annexe 4 de l'EDT.

16 – MÉTROLOGIE

- Effectuent l'étalonnage des équipements d'essai.
- Soutiennent les tâches et les activités d'essai en prenant des mesures mécaniques précises.
- Travaillent avec la solution de gestion de programme d'étalonnage (Calibration Program Management Solution ou CPMS, anciennement TEMMIS) pour certains étalonnages.

17 – CHIMIE

- Le laboratoire de chimie est spécialisé dans l'analyse des échantillons de carburant et de pétrole, mais il effectue également de nombreuses analyses sur des échantillons de liquide de refroidissement et d'eau.
- Le laboratoire est responsable de plusieurs tâches, l'une des plus importantes étant le Programme d'analyse de l'état des agents de refroidissement (OCCAP). Nous vérifions que le laboratoire sous contrat pour le programme OCCAP effectue les analyses correctement en prélevant des échantillons à l'aveugle de pétrole et de liquides de refroidissement provenant de certains systèmes à bord de navires des deux côtes, en alternance chaque trimestre.
- Le laboratoire soutient un programme de collecte de carburant pendant le déploiement des navires, dans le cadre duquel nous envoyons une douzaine de bidons de carburant au navire afin de recueillir des échantillons de carburant (au port, par camion, lors d'un réapprovisionnement en mer), puis nous les récupérons pour analyse et insertion dans notre base de données sur les tendances en matière de carburant.
- Le laboratoire effectue également une vérification et un étalonnage annuels des trousse de test de filtration Dieso (DFTK), des centres de test de pétrole Kittiwake (OTC) et des trousse de détection de fuites Bacharach utilisés respectivement pour l'analyse des fuites de pétrole, de carburant et de frigorigène.
- Le laboratoire effectue des essais de séparateurs d'eaux mazouteuses, où nous produisons un mélange synthétique de fluides de cale et effectuons des analyses sur les échantillons d'influent et d'effluent.
- Nous effectuons des essais de pluie et de brouillard salin en utilisant la chambre à brouillard salin/pluie lorsque cela est nécessaire pour une tâche.
- Nous sommes les experts en la matière lorsqu'il s'agit de réaliser des essais chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) en ce qui a trait à la vérification du taux de fuite des filtres à haute efficacité pour les particules (HEPA) et des filtres à gaz, à la fois dans nos installations (HEPA uniquement) et à bord des navires, ainsi qu'aux essais d'émissions de gaz à la fois dans nos installations et à bord des navires.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client – Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif. – Amd. No.
003
File No. – N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur – Buyer ID
027ism
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

CAFÉTÉRIA

Questions

Q. Pouvez-vous fournir une évaluation des besoins futurs de la Marine royale canadienne et de son orientation?

R. Le Canada ne peut fournir aucune garantie définitive quant aux réalités futures. Le CETM doit rester flexible pour s'adapter aux nouvelles demandes. Compte tenu des cycles de vie typiques des grands projets d'immobilisations, ceux qui devraient avoir la plus grande incidence sur le modèle actuel au cours de CETM 3 sont le projet de navires de combat canadiens et le nouveau projet de remplacement des sous-marins canadiens.

Q. Les installations du CETM sont-elles conçues pour effectuer des travaux ou des essais nucléaires?

R. À l'heure actuelle, le CETM n'effectue aucun travail ou essai lié au nucléaire et ne prévoit pas de le faire à l'avenir. Si la MRC devait envisager à l'avenir de faire appel à des experts en matière d'EE ou de validation et de vérification par un tiers (VVT) pour les systèmes nucléaires, on pourrait demander au CETM de s'adapter à cette exigence potentielle.

C. Modification de la DP

Dans la DP section 5.1.3 et 7.5 Indépendance, restrictions relatives à la présentation de soumissions et confidentialité.

Supprimer : paragraphe 7 dans son intégrité

Insérer :

7) L'entrepreneur doit protéger toutes les informations exclusives ou confidentielles de tiers, qui peuvent lui être fournies pendant l'exécution du contrat, au même degré qu'il protège ses propres informations similaires, et signer l'entente de non-divulgence applicable fournie à l'**annexe E**. L'entrepreneur ne doit divulguer ces renseignements qu'aux membres de son personnel ou membre de l'équipe qui ont besoin de les connaître aux fins de l'exécution du contrat, à moins que l'autorité contractante n'autorise préalablement par écrit l'entrepreneur à les divulguer, et à tout le moins, faire signer à chaque entité et personne à qui des renseignements exclusifs ou confidentiels doivent être divulgués l'entente de non-divulgence applicable prévue à l'**annexe E** avant le début des travaux dans le cadre du contrat.

Dans l'annexe de base de paiement C :

Supprimer : la section 3, élément de travail 3 dans son intégralité.

Insérer :

3. Élément de travail 3

- 3.1 À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat qui sont liées à l'élément de travail 3, on paiera à l'entrepreneur le prix annuel ferme, pour chaque année du contrat, indiqué dans le tableau ci-dessous, selon le nombre d'heures total facturé au Canada pour toutes les catégories de main-d'œuvre des éléments 1 et 2 pour l'année du contrat concernée.
- 3.2 Au cours de la première année du contrat, le paiement de l'élément de travail 3 sera effectué en fonction de la production basse. Le débit sera rajusté au début de l'année contractuelle suivante en fonction de la production réelle de la première année contractuelle. Par conséquent, le paiement de l'élément 3 sera effectué en fonction du niveau de production pour l'année précédente du contrat et rajusté au début de l'année suivante du contrat, le cas échéant. Le paiement sera effectué mensuellement, à la réception d'une facture, en tant que paiement progressif, et rajusté par la suite, tel qu'il est indiqué ci-dessus.
- 3.3 Nonobstant ce qui précède, l'entrepreneur ne recevra aucun montant pour l'élément de travail 3 tant qu'il n'aura pas satisfait à l'article 7.6 de la DP. Une fois que l'entrepreneur aura satisfait à 100 % des postes de services de base du CETM indiqués à l'annexe 4 de l'EDT et à 90 % des postes restants (systèmes de combat, systèmes d'information et systèmes maritimes), le paiement pour l'élément de travail 3 sera réduit de 5 %, jusqu'à concurrence de 25 %, pour chaque exigence en matière de compétences et de connaissances non satisfaite et jusqu'à ce que chacune soit atteinte à la satisfaction du Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client – Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif. – Amd. No.
003
File No. – N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur – Buyer ID
027ism
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

3.4 Le taux ci-dessus doit comprendre tous les coûts directs et indirects, y compris les bénéfiques. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Tableau 2 – Frais de gestion (élément de travail 3)

Coûts de l'élément de travail 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Production basse Jusqu'à 300 000 heures	\$	\$	Montant à déterminer	Montant à déterminer	Montant à déterminer
Production moyenne De 300 000 à 500 000 heures	S. O.	\$	Montant à déterminer	Montant à déterminer	Montant à déterminer
Production élevée Plus de 500 000 heures	S. O.	\$	Montant à déterminer	Montant à déterminer	Montant à déterminer

Dans l'énoncé des travaux de l'annexe B :

Supprimer : 47.6 dans son intégralité.

Insérer : 47.6 Les rapports requis sont les suivants :

47.6.1. Budget et état d'avancement de la tâche : Un rapport mensuel sur l'état d'avancement de chaque tâche doit être présenté au gestionnaire de projet de la tâche du MDN. Ce rapport devra décrire en détail les progrès accomplis à ce jour à l'égard de la tâche, les coûts réels tels que facturés sur la dernière réclamation périodique, ainsi que les coûts et le calendrier prévus pour l'accomplissement de la tâche; il devra également comprendre des explications des écarts par rapport aux éléments figurant au départ dans la description de tâche. Le rapport devra indiquer le montant estimatif des dépenses par exercice. Il devra être soumis mensuellement jusqu'à ce que la tâche soit accomplie, et devra être transmis au GP de la tâche du MDN. Un exemplaire du rapport devra être présenté au RT sur demande.

47.6.2 Budget et état d'avancement du contrat : En même temps que la réclamation de paiement mensuelle, l'entrepreneur devra présenter un rapport résumant l'état d'avancement de toutes les tâches actives aux termes du contrat. Ce rapport devra préciser le numéro et la description de la tâche, le budget actuellement autorisé et la date d'achèvement, le budget et la date d'achèvement actuellement prévus, et le montant dépensé à ce jour.

Dans l'annexe 4 de l'EDT, Continuité des activités du CETM – Exigences minimales

Supprimer : ID 1 dans son intégralité

Insérer : ID 1

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif. - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur - Buyer ID
027ism
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1	Connaissance des essais et évaluations opérationnels ainsi que des analyses opérationnelles pour les tirs réels (missiles, torpilles).	Au moins 8 personnes, dont au moins un spécialiste des systèmes maritimes ou militaires, ainsi que 7 personnes, dont une combinaison d'ingénieur principal et de spécialiste principal des systèmes maritimes ou militaires ou de GI-TI.	Lieu : Halifax
---	--	--	----------------

Supprimer : ID 9 dans son intégralité

Insérer : ID 9

9	Connaissance de la doctrine navale, y compris le développement de tactiques, d'exigences, de concepts, d'algorithmes logiciels et de solutions pour l'évaluation de la menace, l'évaluation de l'aptitude à l'engagement et la gestion des effecteurs dans le contexte des opérations de guerre maritime, des applications de défense et de sécurité.	Ingénieur principal ou spécialiste avancé en guerre navale/opérations militaires.	Lieu : Halifax
---	---	---	----------------

Supprimer : ID 38 dans son intégralité

Insérer : ID 38

38	Connaissance de l'architecture et de la conception des réseaux, de la sécurité, du zonage, des pare-feu, des interfaces sécurisées entre réseaux et systèmes.	Spécialiste principal en GI-TI ou spécialiste avancé des TI.	
----	---	--	--

Supprimer : ID 45 dans son intégralité

Insérer : ID 45

45	Connaissance des systèmes d'information d'entreprise SAP, notamment HANA, Plant Maintenance (PM), Inventory Management/Master Record (MM), Web Intelligence, Business Objects (BOBJ) pour les rapports, les indicateurs de rendement clés, les tableaux de bord et les analyses.	Spécialiste avancé des TI.	
----	--	----------------------------	--

Supprimer : ID 60 dans son intégralité

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client – Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif. – Amd. No.
003
File No. – N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur – Buyer ID
027ism
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Insérer : ID 60

60	Connaissance du fonctionnement, de la mise à l'essai et de l'évaluation des systèmes antisalissure des navires.	Ingénieur adjoint ou spécialiste intermédiaire en sciences appliquées.	Lieu : CETM de LaSalle
----	---	--	------------------------

À l'annexe G :

Supprimer : l'annexe G dans son intégralité.

Insérer : Annexe G (voir pièce jointe).

D. Questions de l'industrie :

Q.7 Production minimale garantie, article 7.34, paragraphe 3 (p. 43 de 93)

Pour déterminer la production minimale garantie, il est indiqué que « Ce montant sera fondé sur le rapport entre la population actuelle de personnes qualifiées par rapport à l'ensemble des catégories, sauf pour les catégories des manœuvres et du soutien administratif ». Conformément à la section Évaluation financière (p. 86 de 93), une catégorie de main-d'œuvre pour le soutien administratif n'a pas été établie. Le Canada pourrait-il préciser quelles catégories de main-d'œuvre doivent être exclues aux fins de la détermination de la production minimale garantie?

R.7 Seule la main-d'œuvre générale est exclue aux fins de la détermination de la production minimale garantie. La main-d'œuvre de soutien administratif n'est pas utilisée à ce stade.

Q.8 Base de paiement – Élément de travail 3, Annexe C, paragraphe 3.2 (p. 79 de 93)

Il est indiqué que « Durant la première année du contrat, le paiement de l'élément de travail 3 sera effectué en fonction de la production basse, et sera rajusté, si nécessaire, au début de l'année suivante du contrat ». Par conséquent, le paiement de l'élément 3 sera effectué en fonction du niveau de production pour l'année précédente du contrat et rajusté au début de l'année suivante du contrat, le cas échéant. Le Canada pourrait-il confirmer s'il a l'intention de rajuster rétroactivement le paiement de l'élément de travail 3 pour la première année du contrat, en fonction de la production réelle atteinte pendant la première année du contrat, à la fin de cette année si nécessaire? Ou bien le Canada a-t-il l'intention d'utiliser la production réelle de la première année contractuelle pour fixer le paiement de l'élément de travail 3 pour la deuxième année contractuelle, sans rajuster rétroactivement les paiements effectués au cours de la première année? Dans ce dernier cas, le Canada pourrait-il confirmer qu'il est toujours nécessaire pour les soumissionnaires de fournir les coûts proposés de l'élément de travail 3 pour une production moyenne et élevée au cours de l'année 1, conformément au tableau 2 de la page 50 de 93, puisque le soumissionnaire sélectionné sera payé conformément à la proposition de coûts pour une production basse au cours de l'année 1, sans rajustements ultérieurs? Afin d'éviter toute manipulation induite des propositions de coûts de l'élément de travail 3 par les soumissionnaires qui pourrait nuire aux intérêts du Canada en ce qui a trait à l'engagement du soumissionnaire à satisfaire aux exigences de cet élément du contrat, le Canada envisagerait-il d'exiger que les soumissions financières incluent des montants pour des productions basses, moyennes et élevées, qui seraient proportionnels les uns aux autres?

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client – Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif. – Amd. No.
003
File No. – N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur – Buyer ID
027ism
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

R.8 Des corrections ont été apportées, veuillez consulter la modification de la base de paiement ci-dessus et dans l'annexe G.

Q.9 Évaluation des critères techniques obligatoires O5.5 (p. 75 de 93)

Dans le plan d'évaluation de l'exigence obligatoire O5, Expérience de l'équipe de gestion, le gestionnaire du système qualité est au point O5.2 et le gestionnaire des installations est au point O5.3. Cependant, à C.6 Expérience de l'équipe de gestion supplémentaire (p. 84 sur 93), cet ordre est inversé : le gestionnaire des installations (C.6b) faisant référence à O5.2 et le gestionnaire du système qualité (C.6c) à O5.3. De plus, C.6c évalue jusqu'à cinq (5) années d'expérience supplémentaires, mais le nombre de points va jusqu'à trois (3) années d'expérience supplémentaires, comme pour C.6b. Le Canada pourrait-il clarifier les exigences cotées pour le gestionnaire du système qualité et le gestionnaire des installations au C.6?

R.9 Des corrections ont été apportées, veuillez consulter l'annexe G.

Q.10 Évaluation des critères techniques obligatoires O5.5 (p. 77 de 93)

L'expérience requise pour le gestionnaire des systèmes de combat dans la catégorie des ingénieurs principaux est décrite ainsi : « Posséder au moins huit (8) ans d'expérience de travail, dont au moins trois (3) ans au cours des cinq (5) dernières années, dans l'exploitation, la maintenance et la mise à l'essai d'équipement ou de systèmes maritimes/militaires, avant la date de clôture des soumissions. » Le Canada pourrait-il passer en revue cette exigence et confirmer que l'expérience de travail du gestionnaire des systèmes de combat doit être dans un domaine de génie lié aux systèmes de combat naval?

R. 10 Des corrections ont été apportées, veuillez consulter l'annexe G.

Q. 11 Critère d'évaluation technique coté C.5 (p. 83 de 93)

Le C.5 demande un plan pour démontrer comment chacun des trois (3) éléments de travail des opérations du CETM sera géré à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat. Le plan d'évaluation indique que le plan relatif aux trois (3) éléments de travail ne doit pas dépasser dix (10) pages. L'énoncé des travaux fournit des détails importants sur les travaux à effectuer dans le cadre de chacun des éléments de travail. Une taille maximale de plan pour le C.5 de 10 pages par élément de travail permettrait au soumissionnaire d'aborder chaque élément de travail de l'EDT de façon adéquate et donnerait au Canada un meilleur degré d'assurance que les soumissionnaires ont correctement pris en compte chaque élément de travail. Le Canada envisagerait-il d'exiger un maximum de 10 pages pour chacun des trois plans d'éléments de travail?

R.11 La modification a été apportée, veuillez consulter l'annexe G.

Q.12 Évaluation financière, Section 3.1.1, paragraphe 2 (p. 87 de 93)

Ce paragraphe indique qu'« (Une feuille de calcul EXCEL sera fournie pour la validation des taux horaires). Le soumissionnaire est responsable de l'examen et de la confirmation de l'exactitude de tous les taux. » Le Canada pourrait-il fournir aux soumissionnaires ladite feuille de calcul?

R.12 Oui, la feuille de calcul peut être fournie sur demande à l'autorité contractante.

Q.13 Mesure du rendement, EDT, clause 47.6 (p. 37 de 78)

Les sous-clauses de la clause 47.6 de l'EDT sont incorrectement numérotées « 46.6.1 » et « 46.6.2 ». Le Canada pourrait-il vérifier ces sous-clauses et les corriger si nécessaire?

R.13 Une correction a été apportée, veuillez consulter la modification ci-dessus.

Q.14. Annexe 4 de l'EDT, Continuité des activités du CETM – Exigences minimales

L'exigence de la catégorie de main-d'œuvre pour le critère de compétences et de connaissances n° 1, Connaissance des essais et évaluations opérationnelles ainsi que des analyses opérationnelles pour les tirs réels (missiles, torpilles), demande « Au moins 8 personnes, dont au moins un spécialiste des systèmes maritimes ou militaires, ainsi que 7 personnes, dont une combinaison d'ingénieur principal et de spécialiste principal de GI-TI ». Le Canada pourrait-il confirmer que si le soumissionnaire propose plus d'un spécialiste des systèmes maritimes ou militaires, le reste des huit postes devront être occupés par des ingénieurs principaux ou des spécialistes principaux de GI-TI? Par exemple, si le soumissionnaire a proposé 3 spécialistes des systèmes maritimes ou militaires, les 5 postes restants devront être une combinaison d'ingénieurs principaux ou de spécialistes principaux de GI-TI. Le Canada pourrait envisager la description suivante sous la rubrique « Catégorie de main-d'œuvre » : « *au moins 8 personnes dont au moins un spécialiste des systèmes maritimes ou militaires, plus 7 personnes avec toute combinaison d'ingénieurs principaux ou de spécialistes principaux de GI-TI ou de spécialistes des systèmes maritimes ou militaires* ».

R.14 Une modification a été apportée, veuillez consulter la modification ci-dessus.

Q.15 Selon notre interprétation, il faut désigner du personnel pour répondre aux 85 compétences requises énoncées dans l'annexe 4 de l'EDT, en respectant les quantités indiquées. À titre d'exemple, la compétence requise 1 mentionne un besoin de huit employés de diverses catégories de main-d'œuvre. Ainsi, jusqu'à huit CV doivent être fournis pour satisfaire pleinement à cette exigence – plus précisément, un spécialiste des systèmes maritimes ou militaires, avec une combinaison d'ingénieurs principaux et de spécialistes principaux de GI-TI pour les sept autres personnes.

Nous comprenons également qu'un CV ne peut être appliqué qu'à une seule des 85 compétences requises. En utilisant l'exigence de compétence n° 1 comme exemple, les huit CV fournis ne doivent pas être utilisés pour démontrer la conformité à une autre exigence de compétence.

Question : Une réponse entièrement conforme à l'exigence cotée 3 nécessite la soumission de 153 ressources distinctes qui devront être approuvées dans le cadre de l'une des 25 catégories de main-d'œuvre. Veuillez confirmer.

R.15 Pour C3, la répartition indiquée pour les CV à soumettre est exacte. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'un critère coté et non obligatoire, il ne s'agit pas d'une question de conformité ou de non-conformité. Tous les renseignements mentionnés dans l'annexe 4 de l'EDT, y compris les spécifications dans la description des compétences/connaissances et dans la colonne des renseignements supplémentaires, seront utilisés pour évaluer les CV présentés en fonction des descriptions de cotation d'une catégorie donnée, conformément à l'exemple fourni à l'annexe G, paragraphe 2 :

Pour les critères cotés C3, C4, C5 et C7, les descriptions [dans le Tableau 2 – Critères d'évaluation technique cotés] seront utilisées pour déterminer le nombre de points alloués aux critères cotés ci-dessus. Si l'évaluateur hésite entre deux catégories de description de mots, il est permis d'attribuer une

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client – Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif. – Amd. No.
003
File No. – N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur – Buyer ID
027ism
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

note correspondant au point médian entre les catégories. Les énoncés descriptifs seront appliqués en tenant compte de l'élément coté dans son ensemble. Par exemple, au C3(1), le score de l'énoncé descriptif sera multiplié par 115 en tenant compte de toutes les exigences globales de manière holistique. P. ex : Bon = 60 % donc 0,60 x 115 points = 69 points attribués à l'élément.

Q.16 Le C3 indique que la cotation sera répartie entre les 4 services énumérés pour un total de 295 points.

1. Services de base du CETM – 115 points
2. Systèmes de combat – 60 points
3. Systèmes d'information – 60 points
4. Systèmes maritimes – 60 points

L'annexe 4 de l'EDT présente 85 exigences, réparties en 5 sections :

Besoin relatif aux services de base du CETM – Basé sur les exigences du plan de continuité des activités du CETM

Domaine : Systèmes de combat

Domaine : Systèmes d'information

Domaine : Systèmes maritimes

Domaine : Soutien des essais et gestion du matériel

Pouvez-vous confirmer comment les points seront attribués?

R. 16 Les points ont été réattribués pour inclure les champs « Soutien des essais et gestion du matériel ». Voir l'annexe G.

Q.17 Dans l'EDT, l'annexe 3 énumère les exigences obligatoires pour chacune des 25 exigences relatives aux catégories de main-d'œuvre. Dans l'annexe 4 de l'EDT, les catégories de main-d'œuvre suivantes ne figurent pas dans l'annexe 3 :

ID 9 – Catégorie de main-d'œuvre - Spécialiste avancé de la doctrine maritime

ID 38 – Catégorie de main-d'œuvre - Spécialiste avancé des TI SAP

ID 45 – Catégorie de main-d'œuvre - Spécialiste SAP en informatique avancée

R.17 Une correction a été apportée, veuillez consulter la modification ci-dessus.

Q.18 EDT – Annexe 4, ID 60 : « *Ingénieur adjoint ou spécialiste intermédiaire en sciences appliquées.* ». Veuillez confirmer que le niveau du spécialiste en sciences appliquées est « intermédiaire ».

R.18 Une correction a été apportée, veuillez consulter la modification ci-dessus.

Q.19 Au C.6 Expérience de l'équipe de gestion supplémentaire (c) indique, au sujet du gestionnaire du système qualité « *Outre l'exigence obligatoire O.5.3.1, trois (3) points seront accordés par année d'expérience, jusqu'à un maximum de cinq (5) années supplémentaires* » pour un maximum de 9 points.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client – Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif. – Amd. No.
003
File No. – N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur – Buyer ID
027ism
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Veillez confirmer si cette exigence doit se lire comme suit : « *trois (3) points seront accordés par année d'expérience jusqu'à un maximum de trois (3) années supplémentaires* » pour un maximum de 9 points
OU

« *trois (3) points seront accordés par année d'expérience jusqu'à un maximum de cinq (5) années supplémentaires* » pour un maximum de **15** points.

R.19 Des corrections ont été apportées, veuillez consulter l'annexe G.

Q. 20 Modification 002 Section 3.1

Section IV : Renseignements supplémentaires de la préparation des soumissions.

La modification remplace toute la Section 3.1 pour enlever Section IV Renseignement supplémentaires de la préparation des soumissions. Demande de Proposition (DDP) Article 5.2.5 Attestations additionnelles exigés avec la soumission, demande une liste des membre de l'équipe de soumissionnaire. Est-ce Canada pourrait confirmer que cette information est toujours requise et si l'information doivent être soumis avec la partie Section III, Attestations?

R.20 Oui, cette information est toujours requise et doit être fourni avec la Section III, Attestations.

Q.21 Critères d'évaluation techniques cotés C.2 (p.81 de 93)

Expérience technique corporative Le plan d'évaluation pour R.2 Expérience technique corporative, permet jusqu'à un maximum de trois (3) projets, réalisé par le soumissionnaire au cours des huit dernières années pour démontrer l'expérience dans une sous-fonction. Le plan d'évaluation décrit que " Il est seulement nécessaire de décrire suffisamment le(s) projet(s) pour démontrer clairement l'expérience corporative associée à une sous-fonction particulière. La description du projet doit se limiter à une demi-page. Est-ce que Canada pourrait confirmer que le sommaire de chaque projet doit se limiter à une demi-page, donc si trois projets sont utilisés pour une sous-fonction un total de 1 page et demi est permis.

R.21 Oui, chaque projet doit se limiter à une demi page, donc si trois projets sont utilisés pour une sous-fonction un total de 1 page et demi est permis.

Q.22 EDT – Appendice 4 ID 9 (p. 67 de 78)

Cette exigence est pour la connaissance de la doctrine navale, y compris le développement de tactiques, d'exigences, de concepts, d'algorithmes logiciels et de solutions pour l'évaluation de la menace, l'évaluation de l'aptitude à l'engagement et la gestion des effecteurs dans le contexte des opérations de guerre maritime, des applications de défense et de sécurité. Cette exigence demande pour une personne qualifiée comme Ingénieur principal ou spécialiste avancé de la doctrine maritime. Il n'y a pas de spécialiste avancé de la doctrine maritime dans les catégories de main d'œuvre du contrat dans l'EDT Appendice 3 (p. 48 de 78). Est-ce que Canada pourrait confirmer qu'un individu qualifié comme un Spécialiste avancé en guerre navale/opérations militaires pourrait remplir cette connaissances ou habiletés requises?

R.22 Une correction a été apportée, veuillez consulter la modification ci-dessus..

Toutes les autres conditions demeurent inchangées.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur - Buyer ID
027ism
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE G

CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE ET FINANCIERE

1. Évaluation des critères techniques obligatoires
2. Évaluation des critères d'évaluation techniques cotés
3. Évaluation financière

Annexe I Format du CV [Curriculum vitæ (CV)]

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur - Buyer ID
027ism
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Définition des membres de l'Équipe du soumissionnaire pour l'évaluation de l'expérience

Aux fins de l'évaluation de l'expérience pour le critère technique obligatoire O3 Expérience de l'entreprise et les critères d'évaluation techniques côtés, n'importe lequel des membres de l'Équipe du soumissionnaire peut être utilisé afin de rencontrer le critère technique obligatoire et les critères d'évaluation techniques côtés. L'Équipe du soumissionnaire comprend le soumissionnaire et tous les sous-traitants nommés dans la soumission. Le soumissionnaire doit divulguer entièrement les noms et les rôles de chaque membre de l'équipe du soumissionnaire et peut soumettre l'expérience acquise par chaque membre nommé de l'équipe du soumissionnaire pour satisfaire aux exigences de l'évaluation. Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir la confirmation écrite de chaque sous-traitant membre de l'équipe du soumissionnaire nommé dans la soumission, qu'un tel sous-traitant nommé a une entente écrite avec le soumissionnaire pour entrer en sous-contrat pour exécuter le travail selon les termes de la soumission du soumissionnaire et de la DDP.

EXEMPLE

Un soumissionnaire ayant une équipe du soumissionnaire composée des membres X, Y et Z. Si une invitation exige: (a) que l'un des membres de l'équipe du soumissionnaire possède 3 années d'expérience dans la prestation de services de maintenance et b) l'un des membres de l'équipe possède 2 années d'expérience en intégration de matériel avec des réseaux complexes, alors chacun de ces deux exigences peuvent être satisfaites par un membre différent de l'équipe des soumissionnaires. Toutefois, pour un seul critère, comme l'exigence de 3 années d'expérience en prestation de services de maintenance, le soumissionnaire ne peut indiquer que chacun des membres X, Y et Z possède une année d'expérience, totalisant 3 années. Une telle réponse serait déclarée non recevable.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur - Buyer ID
027ism
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1. **Évaluation des critères techniques obligatoires**

Le processus de conformité des soumissions en phases s'appliquera à tous les critères techniques obligatoires.

Le soumissionnaire (les membres de son équipe) doit se conformer à TOUS les critères et exigences techniques obligatoires tels que décrits dans le tableau 1 ci-dessous. Les propositions qui ne répondent pas aux critères d'évaluation technique obligatoires seront considérées non conformes et seront rejetées.

Afin de faciliter l'évaluation, le soumissionnaire doit renvoyer aux documents à l'appui de sa proposition technique en indiquant les numéros de page et de paragraphe où se trouvent les renseignements requis.

Les soumissionnaires sont avisés qu'une simple énumération d'expérience, non accompagnée de documents/renseignements à l'appui sur les responsabilités, les fonctions et la pertinence par rapport aux exigences, ou qui reprend simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions, n'est pas suffisante aux fins de la présente évaluation. Le soumissionnaire doit fournir des renseignements détaillés et complets précisant où (ville/pays), quand (année) et comment (au moyen de quelles activités et responsabilités) les compétences et l'expérience mentionnées ont été acquises.

Tableau 1 – Critères d'évaluation techniques obligatoires

Numéro de l'article	Critères d'évaluation technique obligatoires	N° de page de la proposition
O1 Entreprise canadienne	<p>Le soumissionnaire doit être une entreprise canadienne conformément à l'article 89 de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu du Canada</i>.</p> <p>Éléments de preuve requis :</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une preuve d'enregistrement de l'entreprise canadienne, un contrat de partenariat ou des statuts constitutifs.</p>	
O2 Expérience de l'entreprise	<p>Le soumissionnaire doit avoir de l'expérience dans la gestion d'au moins un (1) contrat de service au Canada, d'une valeur de 20 M\$ ou plus au cours des cinq (5) dernières années, avant la date de clôture des soumissions.</p> <p>Éléments de preuve requis :</p> <p>Le fournisseur doit présenter un résumé fournissant les détails du contrat, y compris le numéro du contrat, la date d'attribution du contrat, la valeur du contrat et la portée des travaux.</p>	
O3 Expérience de l'entreprise	<p>Le soumissionnaire doit avoir de l'expérience dans la réalisation de travaux d'essai et d'évaluation (EE) et de vérification et validation indépendantes (VVI) sur de l'équipement complexe. Le soumissionnaire doit avoir réalisé une combinaison d'au moins cinq (5) projets ou tâches d'EE et de VVI pour une valeur totale combinée d'au moins 5 millions de dollars, au cours des cinq (5) dernières années, avant la date de clôture des soumissions.</p> <p>Éléments de preuve requis :</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Services d'essai et d'évaluation ainsi que de validation et de vérification;2) Cinq (5) résumés de projets ou de tâches liés aux travaux d'EE et de VVI effectués, y compris la valeur de chaque projet ou tâche et la date de début et de fin de chaque projet ou tâche.	

O4 Système de gestion de la qualité	<p>Le soumissionnaire doit utiliser un système de gestion de la qualité conforme à la norme ISO 9001 la plus récente.</p> <p>Éléments de preuve requis :</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une copie de ses certificats d'enregistrement à jour pour le système de gestion de la qualité ISO 9001.</p>	
O5 Équipe de gestion et expérience	<p>Le soumissionnaire doit proposer des ressources pour le personnel clé de l'équipe de gestion pour chaque catégorie de personnel requise indiquée ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Gestionnaire sur place2. Gestionnaire du système qualité3. Gestionnaire des installations4. Chef de section des systèmes maritimes5. Chef de section des systèmes de combat6. Gestionnaire des systèmes d'information et de communication <p>Les qualifications de chacun des membres du personnel clé sont décrites dans les tableaux ci-dessous : Ressources techniques obligatoires requises.</p> <p>Éléments de preuve requis :</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitæ détaillé en utilisant l'annexe I avec un (1) seul candidat qualifié pour chaque catégorie de personnel requise. Le soumissionnaire doit inclure la preuve de la certification et les détails des qualifications ou des études demandées. Parmi les exemples de justification adéquate, citons le nom de la personne, le nom du projet (le cas échéant), le nom de l'entreprise, la période et la description du travail, le lieu du travail, pour chaque demande liée à l'expérience ou des copies ou des preuves de qualifications, de certificats ou de diplômes.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir des dates précises pour chaque période de service continu admissible. Chaque période de service continu sera comptée séparément. Un (1) mois de service admissible est défini comme un mois civil entier.</p> <p>Tous les mois partiels de service admissible peuvent être crédités. Un mois partiel est défini comme le mois situé au début ou à la fin de la période admissible. Pour obtenir un (1) mois de crédit admissible, la somme du total des jours de service pour les mois partiels doit être comprise entre 28 jours et 55 jours (inclus), et pour obtenir deux (2) mois</p>	

N° de l'invitation - Solicitation No.

W8482-217850/F

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W8482-217850

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur - Buyer ID

027ism

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>de crédit admissible, la somme du total des jours de service pour les mois partiels doit être égale ou supérieure à 56 jours. Si la durée du service est inférieure à 28 jours, aucun crédit ne sera accordé.</p> <p>L'expérience acquise au cours d'une formation scolaire ne sera pas considérée comme une expérience de travail. Toute l'expérience de travail exigée doit avoir été acquise dans un milieu de travail légitime et non pas dans un contexte d'études.</p> <p>On considérera que les stages offerts dans le cadre des programmes coopératifs font partie de l'expérience professionnelle, à la condition qu'ils se rapportent aux services exigés.</p> <p>La personne proposée doit être un employé du soumissionnaire, ou avoir conclu une entente avec le soumissionnaire pour devenir un employé du soumissionnaire aux fins de tout contrat découlant de la présente DDP, et le soumissionnaire doit en fournir une preuve à la demande de l'autorité contractante.</p>	
--	--	--

Ressources techniques obligatoires requises

1. Gestionnaire sur place	
Description du besoin	N° de page de la proposition
Le gestionnaire des sites proposé par le soumissionnaire doit répondre à chacun des critères suivants :	
1. posséder au moins cinq (5) années d'expérience, avant la date de clôture des soumissions, dans un rôle de gestion dans un organisme technique semblable au CETM en taille et en complexité;	
2. posséder au moins cinq (5) années d'expérience, avant la date de clôture des soumissions, en gestion de projet;	
3. posséder au moins cinq (5) années d'expérience, avant la date de clôture des soumissions, dans l'industrie de la défense.	

2. Gestionnaire du système qualité	
Description du besoin	N° de page de la proposition
Le gestionnaire du système qualité proposé par le soumissionnaire doit répondre au critère suivant :	
1. Avoir une expérience en tant que responsable de la mise en œuvre et du fonctionnement d'un système de gestion de la qualité conforme à la norme ISO 9001:2015 ou à un équivalent reconnu pendant une période de cinq (5) ans au cours des huit (8) dernières années, avant la date de clôture des soumissions.	

3. Gestionnaire des installations	
Description du besoin	N° de page de la proposition
Le gestionnaire des installations proposé par le soumissionnaire doit répondre au critère suivant :	
1. posséder au moins cinq (5) années d'expérience, avant la date de clôture des soumissions, dans un rôle de gestion et de supervision de l'entretien des installations dans un organisme technique semblable au CETM en taille et en complexité.	

4. Chef de section des systèmes maritimes	
Description du besoin	N° de page de la proposition
Le chef de section des systèmes maritimes proposé par le soumissionnaire doit répondre à chacun des critères énumérés pour l'une des catégories suivantes : spécialiste des systèmes maritimes - OU - ingénieur principal :	
Spécialistes des systèmes maritimes	
1. Posséder au moins huit (8) ans d'expérience de travail, dont au moins trois (3) ans au cours des cinq (5) dernières années, dans l'exploitation, la maintenance et la mise à l'essai d'équipement ou de systèmes maritimes/militaires, avant la date de clôture des soumissions.	
2. Posséder au moins trois (3) ans, avant la date de clôture des soumissions, d'expérience en supervision au cours des dix (10) dernières années.	
3. Avoir un diplôme universitaire de premier cycle ou un diplôme dans un domaine connexe d'un programme de trois (3) ans d'un collège ou d'un institut technique.	
4. Avoir une formation militaire dans le cadre de toute classification des Forces armées canadiennes, y compris, mais sans s'y limiter : officier de marine - service technique, officier de guerre maritime, pilote, navigateur aérien, contrôleur de la circulation aérienne/contrôleur d'armes, ingénieur militaire, ingénieur en communications et en électricité et plongeur-démineur, ou l'équivalent.	
- OU -	
Ingénieur principal	
1. Posséder huit (8) ans d'expérience dans un domaine du génie, dont cinq (5) ans d'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années, avant la date de clôture des soumissions;	
2. posséder au moins trois (3) ans, avant la date de clôture des soumissions, d'expérience en supervision au cours des dix (10) dernières années; et	
3. avoir un diplôme de premier cycle en génie, ou pouvoir obtenir un agrément à titre d'ingénieur dans toute province du Canada.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur - Buyer ID
027ism
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5. Chef de section des systèmes de combat	
Description du besoin	N° de page de la proposition
Le candidat proposé à titre de chef de section des systèmes de combat par le soumissionnaire doit répondre à chacun des critères énumérés pour l'une des catégories suivantes : spécialiste des systèmes maritimes - OU - ingénieur principal :	
<u>Spécialistes des systèmes maritimes</u>	
1. Posséder un minimum de huit (8) ans d'expérience de travail, dont au moins trois (3) ans au cours des cinq (5) dernières années, dans l'exploitation, la maintenance et la mise à l'essai d'équipement ou de systèmes maritimes.	
2. Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience en supervision au cours des dix (10) dernières années.	
3. Avoir un diplôme universitaire de premier cycle ou un diplôme dans un domaine connexe d'un programme de trois (3) ans d'un collège ou d'un institut technique.	
4. Avoir une formation militaire dans le cadre de toute classification des Forces armées canadiennes, y compris, mais sans s'y limiter : officier de marine - service technique, officier de guerre maritime, pilote, navigateur aérien, contrôleur de la circulation aérienne/contrôleur d'armes, ingénieur militaire, ingénieur en communications et en électricité et plongeur-démineur, ou l'équivalent.	
- OU -	
<u>Ingénieur principal</u>	
1. Posséder huit (8) ans d'expérience dans un domaine du génie dans l'exploitation, la maintenance et la mise à l'essai d'équipement ou de systèmes de combat navals, dont cinq (5) ans d'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années, avant la date de clôture des soumissions.	
2. Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience en supervision au cours des dix (10) dernières années.	
3. Avoir un diplôme de premier cycle en génie, ou pouvoir obtenir un agrément à titre d'ingénieur dans toute province du Canada.	

6. Gestionnaire des systèmes d'information et de communication	
Description du besoin	N° de page de la proposition
Le gestionnaire des systèmes d'information et de communication proposé par le soumissionnaire doit répondre à chacun des critères énumérés pour l'une des catégories suivantes : spécialiste principal en logiciels - OU - ingénieur principal :	
Spécialiste principal en GI/TI	
Le spécialiste principal en logiciels doit répondre à un (1) des cinq (5) groupes de critères suivants :	
1 a) posséder trois (3) ans d'expérience de travail, au cours des six (6) dernières années, dans un domaine lié au GI/TI, avant la date de clôture des soumissions; et b) avoir un diplôme d'études universitaires supérieures en génie ou en science informatique; ou	
2 a) posséder cinq (5) ans d'expérience de travail, au cours des sept (7) dernières années, dans un domaine lié au GI/TI, avant la date de clôture des soumissions; et b) avoir un diplôme universitaire de premier cycle en génie ou en science informatique; ou	
3 a) posséder six (6) ans d'expérience de travail, au cours des dix (10) dernières années, dans un domaine lié au GI/TI, avant la date de clôture des soumissions; et b) avoir un certificat d'études collégiales de deux (2) ans en science informatique ou l'équivalent; ou	
4 a) posséder six (6) ans d'expérience de travail, au cours des dix (10) dernières années, dans un domaine lié au GI/TI, avant la date de clôture des soumissions; b) avoir un certificat confirmant la réussite d'un cours en GI/TI comportant au moins six cents (600) heures de formation et de travail personnel; ou	
5 a) posséder dix (10) ans d'expérience de travail, au cours des quinze (15) dernières années, dans un domaine lié au soutien logiciel, avant la date de clôture des soumissions.	
- OU -	
Ingénieur principal	
1. Posséder huit (8) ans d'expérience dans un domaine du génie, dont cinq (5) ans d'expérience acquise au cours des dix dernières années, avant la date de clôture des soumissions;	
2. posséder un minimum de trois (3) années d'expérience en supervision au cours des dix (10) dernières années; et	
3. avoir un diplôme de premier cycle en génie, ou pouvoir obtenir un agrément à titre d'ingénieur dans toute province du Canada.	

2. Critères d'évaluation technique cotés

La présente demande de soumissions contient les exigences cotées par points décrites dans le tableau 2 – Critères d'évaluation technique cotés par points ci-dessous. Les soumissionnaires doivent obtenir une note minimale de 40 % pour chaque critère et un minimum de 600 points sur 1000 pour l'ensemble des critères cotés par points. Les soumissions qui n'obtiennent pas les notes minimales seront déclarées irrecevables et seront rejetées d'emblée.

Deux (2) décimales seront conservées tout au long des calculs. Les notes seront arrondies à deux (2) décimales près.

Lignes directrices sur la notation pour les critères cotés par points R3, R4, R5 and R7.

Pour les critères cotés par points R3, R4, R5 and R7, les descriptions ci-dessous seront utilisées pour déterminer le nombre de points alloués aux critères cotés ci-dessus. Si l'évaluateur hésite entre deux catégories de description de mots, il est permis d'attribuer une note correspondant au point médian entre les catégories. Les points seront appliqués en tenant compte de l'image complète de l'élément noté. Par exemple, dans R3 (1), les points seront multipliés par 115 en tenant compte de toutes les exigences globales de manière holistique. Ex : Bon = 60 % donc $0,60 \times 115$ points = 69 points attribués à l'élément.

Points	Qualité	Explication
100 %	Excellente	La proposition répond entièrement à toutes les exigences. Il n'y a pas de faiblesses apparentes dans la solution qui pourraient compromettre la réalisation des travaux associés à cet élément du critère. Les risques perçus pour la continuité des activités du CETM sont négligeables.
80 %	Très bonne	La proposition répond à toutes les exigences. Il y a des faiblesses mineures dans la solution qui sont susceptibles de compromettre la réalisation des travaux associés à cet élément du critère. Les risques perçus pour la continuité des activités du CETM sont faibles.
60 %	Bonne	La proposition répond à la plupart des exigences. Il y a des lacunes mineures dans la solution qui peuvent compromettre la réalisation des travaux associés à cet élément du critère ou les preuves fournies sont faibles ou absentes. Ces faiblesses ont une probabilité modérée de compromettre la réalisation des travaux associés à cet élément du critère. Les faiblesses cernées peuvent être corrigées, mais elles pourraient éventuellement compromettre la réalisation des travaux associés à cet élément du critère. Ces faiblesses introduisent des risques moyens qui peuvent avoir une incidence négative sur la continuité des activités du CETM.
40 %	Satisfaisante	La proposition répond à la plupart des exigences, avec quelques lacunes notables ou des preuves insuffisantes quant à la manière dont les exigences seront satisfaites. Il y a un niveau élevé de risques perçus dans la solution qui seront difficiles à surmonter, et qui compromettront probablement la réalisation des travaux associés à cet élément du critère. Ces faiblesses introduisent des risques élevés qui peuvent avoir une incidence négative sur la continuité des activités du CETM.
20 %	Inadéquate	La proposition est en deçà du seuil minimal acceptable. Il existe des faiblesses dans la solution qui seraient difficiles à résoudre et qui présentent des niveaux de risque intolérables pour l'atteinte des résultats opérationnels.
0 %	Médiocre	La proposition est bien en deçà du seuil minimal acceptable. Il y a des faiblesses dans la solution qui sont moins susceptibles d'être corrigées, et qui viennent compromettre de manière significative la réalisation des travaux associés à cet élément du critère. Ces faiblesses auront une incidence négative sur la portée, les coûts ou le calendrier du projet.

Critères d'évaluation technique cotés	Points attribués
C1 Approche organisationnelle	20
C.2 Expérience technique corporative	288
C.3 Ressources pour la continuité des activités	295
C.4 Plans de transition	140
C.5 Plan de gestion	150
C.6 Expérience et qualification de l'équipe de gestion supplémentaire	75
C.7 Système des primes	32
Total	1 000

Tableau 2 – Critères d'évaluation techniques cotés

N°	Critères techniques	Nombre maximal de points
C.1 Approche organisationnelle	<p>Le soumissionnaire devrait fournir un organigramme, accompagné d'une description et de commentaires supplémentaires, illustrant l'organisation proposée des effectifs du CETM, tel que décrit à la Section 4, Article 37 de l'EDT.</p> <p>Cet organigramme devrait comprendre les éléments suivants :</p> <p>a. Équipe de gestion, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire sur place /2 • Gestionnaire des installations /2 • Gestionnaire des systèmes qualité /2 • Gestionnaire des systèmes de marine /2 • Gestionnaire des systèmes de combat /2 • Gestionnaire des systèmes d'information et de communication /2 <p>b. Les fonctions de gestion et les activités de soutien suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressources humaines /2 • Comptabilité/gestion financière /2 • Administration générale /2 <p>C. Inclure une description de l'approche organisationnelle pour les gestionnaires et les activités de soutien, y compris la manière d'intégrer les équipes travaillant dans des zones fonctionnelles et géographiques différentes. /2</p>	<p>/20</p>

C.2 Expérience technique corporative	Expérience technique corporative <p>Le soumissionnaire devrait démontrer son expérience corporative dans chacune des 9 fonctions de test et d'évaluation décrites à la Section 2, Article 9 de l'EDT.</p> <p>Pour chaque sous-fonction, l'expérience corporative devrait être démontrée par la présentation du résumé d'au moins un (1) projet, mais jusqu'à un maximum de trois (3) projets, réalisé par le soumissionnaire au cours des huit dernières années. Il est seulement nécessaire de décrire suffisamment le(s) projet(s) pour démontrer clairement l'expérience corporative associée à une sous-fonction particulière. La description du projet doit se limiter à une demi-page.</p> <p>Il est possible de soumettre le même projet pour remplir plusieurs sous-fonctions, mais cela peut être considéré comme un manque d'étendue ou de profondeur de l'expérience et être pris en compte dans la notation.</p> <p>Il ne sera pas considéré comme acceptable de fournir des curriculum vitæ d'employés afin de démontrer l'expérience corporative en réponse à cette exigence cotée.</p> <p>Deux (2) points seront accordés par année d'expérience corporative, jusqu'à un total de huit (8) points par sous-fonction.</p> <ul style="list-style-type: none">a. Évaluation de la capacité du matériel à satisfaire aux exigences du MDN – 7 sous-fonctions sous EDT 9.1.1b. Conduite et préparation des essais – 4 sous-fonctions sous EDT 9.1.2c. Évaluation des modifications de conception – 3 sous-fonctions sous EDT 9.1.3d. Conduite des vérifications du matériel, des systèmes et du logiciel/IV&V – 5 sous-fonctions sous EDT 9.1.4e. Enregistrement, réduction et analyse des données – 5 sous-fonctions sous EDT 9.1.5f. Investigation et analyse des problèmes – 6 sous-fonctions sous EDT 9.1.6g. Soutien des gammes désignées – 3 sous-fonctions sous EDT 9.1.7h. Soutien aux projets d'innovation – 1 sous-fonction sous EDT 9.1.8i. Soutien des processus du matériel – 2 sous-fonctions sous EDT 9.1.9	
---	--	--

/56

/32

/24

/40

/40

/48

/24

/8

/16

288

<p>C.3 Ressources pour la continuité des activités</p>	<p>Le soumissionnaire doit proposer au moins une (1) ressource supplémentaire pour chacune des exigences énumérées à l'annexe 4 de l'EDT jusqu'aux nombres totaux requis pour chacune des connaissances/habilités requises. Ces ressources supplémentaires sont destinées à répondre aux exigences de continuité des activités du CETM et représentent l'effectif initial minimum prévu à la date d'entrée en vigueur du contrat.</p> <p>Pour cette exigence, le soumissionnaire démontrera sa conformité en fournissant une série de curriculum vitæ (CV) en utilisant le formulaire de l'annexe I.</p> <p>Le soumissionnaire démontrera comment il répondra à chaque exigence de ressources supplémentaires en fournissant une feuille de calcul qui indique quel CV est appliqué à quelle exigence.</p> <p>Les lignes directrices sur la notation seront appliquées sur la base de la capacité globale à répondre à l'ensemble des exigences dans chaque domaine d'exigences de continuité des activités, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Services de base du CETM2. Systèmes de combat3. Systèmes d'information4. Direction des systèmes maritimes5. Soutien aux essais et gestion du matériel <p>Chaque CV fourni ne peut être utilisé que pour un seul besoin de ressources supplémentaires.</p> <p>Le contenu de chaque CV doit démontrer comment cette ressource supplémentaire remplit les conditions préalables applicables énoncées dans l'annexe 4 de l'EDT.</p> <p>Les ressources proposées pour les ressources de base obligatoires ne peuvent pas être utilisées comme ressources supplémentaires pour ce critère de notation.</p>	<p>/115 /55 /55 /55 /15</p> <p>/295</p>
---	---	---

<p>C.4 Plans de transition</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des plans de transition détaillés tels que définis dans la Section 4, Article 49 de l'EDT.</p> <p>Les lignes directrices sur la notation seront appliquées sur la base de la capacité globale à répondre à l'ensemble des exigences dans chaque plan, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Plan des ressources humaines/de dotation; b. Plan de sécurité du personnel, des sites et de l'information; c. Plan d'acquisition d'immobilisations et du matériel, de contrôle et de garde; d. Plan santé et sécurité, environnement et services de protection contre l'incendie; e. Plan du système de gestion de la qualité. <p>Chaque plan de transition ne devrait pas dépasser dix (10) pages.</p>	<p>/100 /10 /10 /10 /10 /140</p>
<p>C.5 Gestion des trois (3) éléments de travail</p>	<p>Le soumissionnaire doit proposer un plan qui démontre comment chacun des trois (3) éléments de travail des opérations du CETM sera géré à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat de sorte que les opérations commerciales du CETM soient maximisées.</p> <p>Le plan devrait porter sur ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. ET1 – L'entrepreneur est prêt à accepter, diriger et livrer les travaux d'essai et d'évaluation à la date d'entrée en vigueur du contrat (Section 2 de l'EDT); b. ET2 – L'entrepreneur est prêt à mettre en œuvre le plan d'entretien et de soutien à la date d'entrée en vigueur du contrat (Section 3 de l'EDT); c. ET3 – L'entrepreneur est prêt à gérer tous les aspects des opérations du CETM à la date d'entrée en vigueur du contrat (Section 4 de l'EDT); <p>Le plan doit comprendre une proposition de ventilation pour chacun des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dotation et formation • Transfert des connaissances • Gestion du changement • Établissement du calendrier • Communications et établissement de rapports <p>Le plan relatif aux trois (3) éléments de travail ne doit pas dépasser dix (10) pages pour chacun des trois éléments pour un total de 30 pages.</p>	<p>/50 /50 <u>/50</u> /150</p>

C.6 Expérience de l'équipe de gestion supplémentaire	Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience de l'équipe de gestion au-delà du minimum requis dans les CV fournis en réponse au O5 Expérience de l'équipe de gestion.	
	<p>a. Gestionnaire sur place</p> <p>Outre l'exigence obligatoire O.5.1.1, trois (3) points au maximum seront accordés par année d'expérience, jusqu'à un maximum de trois (3) années supplémentaires.</p>	/9
	<p>Outre l'exigence obligatoire O.5.1.2, trois (3) points au maximum seront accordés par année d'expérience, jusqu'à un maximum de trois (3) années supplémentaires.</p>	/9
	<p>Outre l'exigence obligatoire O.5.1.3, trois (3) points maximum seront accordés par année d'expérience, jusqu'à un maximum de trois (3) années supplémentaires.</p>	/9
	<p>b. Gestionnaire des systèmes qualité</p> <p>Outre l'exigence obligatoire O.5.2.1, trois (3) points seront accordés par année d'expérience, jusqu'à un maximum de three (3) années supplémentaires.</p>	/9
	<p>c. Gestionnaire des installations</p> <p>Outre l'exigence obligatoire O.5.3.1, trois (3) points seront accordés par année d'expérience, jusqu'à un maximum de trois (3) années supplémentaires.</p>	/9
	<p>d. Gestionnaire des systèmes de marine</p> <p>Outre l'exigence obligatoire O.5.4.1, un (1) point sera accordé par année d'expérience de travail, jusqu'à un maximum de cinq (5) années supplémentaires.</p>	/5
	<p>Outre l'exigence obligatoire O.5.4.2, un (1) point sera accordé par année d'expérience de supervision, jusqu'à un maximum de cinq (5) années supplémentaires.</p>	
	<p>e. Gestionnaire des systèmes de combat</p> <p>Outre l'exigence obligatoire O.5.5.1, un (1) point sera accordé par année d'expérience de travail, jusqu'à un maximum de cinq (5) années supplémentaires.</p>	/5
	<p>Outre l'exigence obligatoire O.5.5.2, un (1) point sera accordé par année d'expérience de supervision, jusqu'à un maximum de cinq (5) années supplémentaires.</p>	/5
<p>f. Gestionnaire des systèmes d'information et de communication</p> <p>Outre l'exigence obligatoire O.5.6.1, un (1) point sera accordé par année d'expérience de travail, jusqu'à un maximum de cinq (5) années supplémentaires.</p>	/5	
<p>Outre l'exigence obligatoire O.5.6.2, un (1) point sera accordé par année d'expérience de supervision, jusqu'à un maximum de cinq (5) années supplémentaires.</p>	/5	
		<u>/5</u>

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur - Buyer ID
027ism
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

		/75
C.7 Système des primes	<p>Le soumissionnaire doit proposer un système des primes qui répond aux exigences énoncées dans l'article 47 de l'EDT. Le système des primes proposé peut prendre la forme d'un mécanisme de comptage, d'une formule, d'une matrice, d'un graphique, etc. ou toute combinaison des formes précédentes. Il devrait tenir compte des mesures de rendement suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Coût2. Calendrier3. Qualité4. Rendement global <p>Chaque système des primes ne devrait pas dépasser dix (10) pages.</p>	/8 /8 /8 <u>/8</u> /32

3. Évaluation financière

Les soumissionnaires doivent fournir leur soumission financière en remplissant la pièce jointe 1 de la partie 4 – Feuille de présentation de la soumission financière. La soumission financière doit inclure chacun des deux éléments financiers suivants :

1. Les soumissionnaires doivent indiquer le taux de main-d'œuvre horaire tout compris pour chaque catégorie de personnel conformément aux exigences relatives aux catégories de main-d'œuvre indiquées à l'EDT Annexe 3 pour chaque année de la période du contrat initiale de deux (2) ans. Le taux de main-d'œuvre horaire tout compris concerne les travaux exécutés par l'entrepreneur et doit inclure les coûts directs de main-d'œuvre, les coûts indirects, les frais généraux et administratifs et le bénéfice. Le taux horaire de main-d'œuvre tout compris doit comprendre tout au plus deux (2) décimales près.
2. Les soumissionnaires doivent indiquer à la section Frais de gestion, les frais de gestion annuels de l'entreprise pour chaque année de la période du contrat initiale de deux (2) ans. Les frais de gestion comprennent, à tout le moins, les ressources suivantes : le gestionnaire des sites, le gestionnaire du système qualité, le gestionnaire des installations, le spécialiste de la santé et de la sécurité, des matières dangereuses et de l'environnement, les trois (3) chefs de section et toute autre ressource de soutien que le soumissionnaire juge nécessaire. Ces ressources ne peuvent imputer leur temps aux éléments de travail 1 ou 2, et leurs efforts devront être couverts dans le cadre de l'élément de travail 3.

Les taux soumis pour les éléments financiers particuliers seront fermes pour les deux (2) premières années de la période du contrat et seront en vigueur à l'attribution du contrat.

3.1 Méthodologie d'évaluation des éléments financiers

3.1.1 Taux horaires de main-d'œuvre tout compris pour les éléments de travail 1 et 2.

Les soumissionnaires doivent soumettre des taux horaires de main-d'œuvre tout compris pour chaque catégorie de main-d'œuvre à deux décimales près au maximum dans le tableau 2 ci-dessous.

Afin de réduire la probabilité de taux de main-d'œuvre anormalement bas, le Canada exige que le soumissionnaire fournisse un taux horaire de main-d'œuvre tout compris pour chaque catégorie de main-d'œuvre qui répondra à des critères précis lorsqu'il sera comparé au taux moyen de la catégorie du travail plus élevé juste au-dessus de son groupe/catégorie respectif. La moyenne pour chaque catégorie de main-d'œuvre sera calculée à l'aide des deux (2) années de taux horaires tout compris présentés dans le tableau 3 ci-dessous. Le respect de ces critères sera obligatoire. Les groupes/catégories suivants ont été créés aux fins de l'évaluation :

Groupes de Catégorie	Catégories de main-d'œuvre
Groupe A	<ul style="list-style-type: none">• Spécialiste principal en sciences appliquées• Spécialiste intermédiaire en sciences appliquées• Spécialiste subalterne en sciences appliquées• Spécialiste débutant en sciences appliquées

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur - Buyer ID
027ism
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Groupe B	<ul style="list-style-type: none">• Ingénieur principal• Ingénieur adjoint• Ingénieur subalterne• Ingénieur débutant
Groupe C	<ul style="list-style-type: none">• Spécialiste principal en logiciels• Spécialiste intermédiaire en logiciels• Spécialiste subalterne en logiciels• Spécialiste débutant en logiciels
Groupe D	<ul style="list-style-type: none">• Technicien• Technicien débutant
Groupe E	<ul style="list-style-type: none">• Technologue• Technologue débutant
Groupe F	<ul style="list-style-type: none">• Manœuvre• Testeur de TI• Administrateur de réseau• Catégories de métiers• Spécialiste avancé de la sécurité des TI• Spécialiste avancé en guerre navale/opérations militaires• Spécialiste des systèmes maritimes/militaires• Étudiant à un programme d'enseignement coopératif• Spécialiste technique

1. Critères pour les catégories du groupe A au groupe E inclusivement :

Le soumissionnaire doit avoir un taux moyen pour la deuxième catégorie de main-d'œuvre du groupe compris entre -10 % et -35 % du taux moyen de la première catégorie de main-d'œuvre du même groupe de catégorie. Le soumissionnaire doit également avoir un taux moyen pour la troisième catégorie de main-d'œuvre du groupe compris entre -10 % et -35 % du taux moyen de la deuxième catégorie de main-d'œuvre du groupe et ainsi de suite pour toutes les catégories de main-d'œuvre au sein du même groupe.

Par exemple :

Pour le groupe A, le soumissionnaire doit avoir un taux moyen pour le spécialiste intermédiaire en sciences appliquées qui se situera entre -10 % et -35 % du taux moyen pour le spécialiste principal en sciences appliquées.

Le soumissionnaire doit avoir un taux moyen pour le spécialiste subalterne en sciences appliquées qui se situera entre -10 % et -35 % du taux moyen pour le spécialiste intermédiaire en sciences appliquées.

Le soumissionnaire doit avoir un taux moyen pour le spécialiste débutant en sciences appliquées qui se situera entre -10 % et -35 % du taux moyen du spécialiste subalterne en sciences appliquées.

2. Critères pour la catégorie/le groupe F

Le taux de main-d'œuvre pour les étudiants à un programme d'enseignement coopératif et la manoeuvre doivent être les taux les plus bas pour le groupe/la catégorie F. Il n'y a pas de règle concernant lequel devrait être le plus bas tant que les autres taux de main-d'œuvre de cette catégorie F sont plus élevés.

(Une feuille de calcul EXCEL sera fournie, sur demande à l'autorité contractante, pour la validation des taux horaires). Le soumissionnaire est responsable de l'examen et de la confirmation de l'exactitude de tous les taux.

La pondération fournie dans le tableau 3 ci-dessous est basée sur l'estimation des demandes des années futures et est utilisée à titre d'information seulement et n'est pas contraignante pour le Canada.

Tableau 3 : Fiche de présentation de la soumission financière

Code	Catégories de main-d'œuvre	Heures estimées par année	Année 1 Taux horaire ferme tout compris	Année 2 Taux horaire ferme tout compris	(Heures estimées X taux horaire année 1) + Heures estimées X taux horaire année 1)
1	Spécialiste principal en sciences appliquées	16000	\$	\$	
2	Spécialiste intermédiaire en sciences appliquées	6000	\$	\$	
3	Spécialiste subalterne en sciences appliquées	4000	\$	\$	
4	Spécialiste débutant en sciences appliquées	2000	\$	\$	
5	Ingénieur principal	120000	\$	\$	
6	Ingénieur adjoint	40000	\$	\$	
7	Ingénieur subalterne	20000	\$	\$	
8	Ingénieur débutant	10000	\$	\$	
9	Testeur de TI	10000	\$	\$	
10	Spécialiste avancé en guerre navale/	10000	\$	\$	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur - Buyer ID
027ism
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	opérations militaires				
11	Spécialiste des systèmes maritimes/ militaires	50000	\$	\$	
12	Administrateur de réseau	10000	\$	\$	
13	Spécialiste avancé de la sécurité des TI	20000	\$	\$	
14	Spécialiste principal en logiciels	80000	\$	\$	
15	Spécialiste intermédiaire en logiciels	40000	\$	\$	
16	Spécialiste subalterne en logiciels	20000	\$	\$	
17	Spécialiste débutant en logiciels	10000	\$	\$	
18	Spécialiste technique	10000	\$	\$	
19	Technicien	10000	\$	\$	
20	Technicien débutant	2000	\$	\$	
21	Technologue	50000	\$	\$	
22	Technologue débutant	10000	\$	\$	
23	Catégories de métiers	20000	\$	\$	
24	Manœuvre	20000	\$	\$	
25	Étudiant à un programme d'enseignement coopératif	10000	\$	\$	
Total au fin de l'évaluation :					

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-217850

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur - Buyer ID
027ism
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.1.2 Frais de gestion associés à l'élément de travail 3

Les soumissionnaires doivent soumettre trois prix fixes fermes dans le tableau 4 ci-dessous, basés sur le nombre total d'heures facturées à l'égard des travaux de l'élément de travail 1 et de l'élément de travail 2 (production) pour la période du contrat.

Tableau 4 - Frais de gestion associés à l'élément de travail 3

Frais de gestion	Année 1	Année 2
Faible niveau de production Jusqu'à 300 000 heures	\$	\$
Niveau de production moyen De 300 000 à 500 000 heures	S.O.	\$
Niveau de production élevé Plus de 500 000 heures	S.O.	\$

La formule permettant de déterminer le prix des frais de gestion à des fins d'évaluation est la suivante :

$[(LT1 \times 0,1) +$

$[(LT2 \times 0,1) + (MT2 \times 0,45) + (HT2 \times 0,45)] =$ Évaluation du prix associé aux frais de gestion

Prix total évalué de la soumission = Total des taux horaires de travail tout compris + Prix évalué associé aux frais de gestion

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-217850/F
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-217850

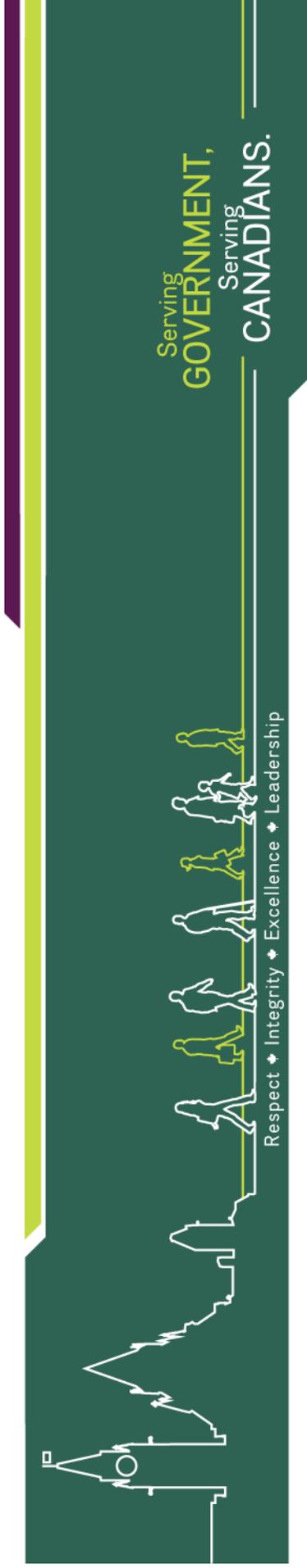
N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
027ism.W8482-217850

Id de l'acheteur - Buyer ID
027ism
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Annexe I

FORMAT DU CV

Plan d'évaluation du contrat du CETM	
Titre de fonction : Titre de la fonction correspondante (p. ex., gestionnaire des sites) figurant dans l'énoncé des travaux ou compétences/connaissances requises figurant à l'annexe 4 de l'énoncé des travaux.	
Candidat proposé : (Nom de la personne employée ou lettre d'intention jointe)	
Catégorie de main-d'œuvre : (le candidat se conforme aux exigences de l'annexe 3 de l'EDT)	
Exigences Exigences pour l'équipe de gestion ou exigences en matière de compétences/de connaissances	Conformité démontrée Expliquez COMMENT le candidat satisfait aux exigences en matière d'expérience, d'éducation et de qualification(s)
Expérience Présentez l'expérience de manière chronologique Mois et année : Septembre 2000 - présent Titre : Chef de projet, Société 1 Description des rôles et responsabilités en soulignant les discipline(s) de génie maritime, l'expérience en essai et évaluation, etc.	
Études Année Grade/diplôme Établissement -	
Qualification(s) Par exemple : - Classification de sécurité : OTAN Secret - Ingénieur, Province - Microsoft Cetified System Engineer (ingénieur système certifié Microsoft) - Professionnel de la gestion de projet (PGP)	



Conférence des soumissionnaires

Centre d'essais techniques (Mer) (CETM) 3

Renouvellement du contrat de soutien

Présenté à : Industrie

Présenté par : l'équipe de projet du CETM 3

22 septembre 2022



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada

Préambule

- Les discussions qui ont eu lieu aujourd'hui ne seront pas prises en considération dans la demande de propositions, et elles ne doivent pas non plus être interprétées comme des négociations. La demande de proposition a préséance en cas de renseignements contradictoires au cours de cette présentation.
- Les représentants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) répondront aux questions posées dans la journée au mieux de leurs capacités. Les réponses à toutes les questions seront présentées au moyen du processus officiel de demande de renseignements et seront intégrées officiellement dans une modification à la demande de soumissions que tous les soumissionnaires pourront consulter sur le site <https://canadabuys.canada.ca/fr>.
- Seules les réponses qui ont été données dans le cadre du processus officiel doivent être considérées comme des réponses officielles. Toutes les réponses qui ont été données à un autre moment ne sont considérées d'aucune façon comme officielles ou exécutoires.

Ordre du jour

Élément	Objectif	Conférencier
Mot d'ouverture	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de l'équipe de projet• Présentation des membres de l'industrie• Objectifs	Julie/Tous
Aperçu du processus d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none">• Donner un aperçu du CETM	Capf Bard/ Julie
Visite des lieux	<ul style="list-style-type: none">• Instructions sur la visite du site	Capf Bard
Conclusion	<ul style="list-style-type: none">• Merci	3



Équipe de projet du CETM 3

- Ministère de la Défense nationale (MDN)
 - Gestionnaire de projet : Capf Frédéric Bard
 - Responsable des approvisionnements : Roberto Petrocco
- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)
 - Autorité contractante : Julie Beaumier
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)
 - Représentant d'ISDE : Philippe Richer
- Surveillant de l'équité
 - Samson et Associés : Ted Pender

Surveillant de l'équité

- Un surveillant de l'équité est un tiers indépendant, détenant une accréditation ou un titre professionnel, engagé pour observer les activités d'un ministère afin de formuler une opinion impartiale et d'attester que les décisions prises par ce ministère sont équitables, ouvertes et transparentes.
- Le rôle du surveillant de l'équité consiste à attester de l'équité, de l'ouverture et de la transparence des activités surveillées.
 - Il se rapporte directement à l'autorité contractante (AC) quant à tout problème et toute lacune qui pourraient survenir relativement à l'équité.
- Tous les documents d'invitation à soumissionner sont transmis au SE avant d'être communiqués à l'industrie.
- Toute communication avec les soumissionnaires est transmise au SE.
- Le SE participe à tous les entretiens avec les soumissionnaires, y compris les journées de l'industrie, les visites de chantier, les débriefages, etc.

Présentation des membres de l'industrie

- Le Canada demande à un participant de chaque fournisseur de se présenter ou de présenter son équipe.

Veillez indiquer :

- le nom de l'entreprise;
- le nom des personnes.



Objectifs

- Fournir un aperçu de l'approvisionnement;
- Faciliter l'occasion pour l'industrie d'obtenir des clarifications sur les renseignements fournis dans le dossier de demande de proposition (DP);
- Fournir des instructions sur la visite obligatoire du site du CETM à LaSalle, QC.



Aperçu : mandat du CETM

- Fournir les services de soutien technique et d'essai sur le terrain de 4^e ligne en appui du matériel naval des Forces armées canadiennes (FAC).
- Plus précisément, le CETM offre ce qui suit :
 - Services d'expertise en matière d'essai et d'évaluation et
 - Vérification et validation par un tiers (VVT)à la MRC, au Directeur général de la gestion du programme d'équipement maritime (DGGPEM) et aux grands projets d'immobilisations.



Aperçu : Services de base du CETM

1. Évaluation du rendement de l'équipement, des systèmes, et des logiciels par rapport aux besoins.
2. Soutien pour la mise au point des essais et leur exécution.
3. Évaluation des modifications apportées à la conception.
4. Validation et vérification par un tiers de l'équipement, des systèmes et des logiciels.
5. Enregistrement, réduction et analyse des données.
6. Enquête et analyse des problèmes.
7. Soutien aux champs de tir.
8. Soutien aux projets d'innovation.
9. Validation et vérification par un tiers des processus d'acquisition et de soutien du matériel.

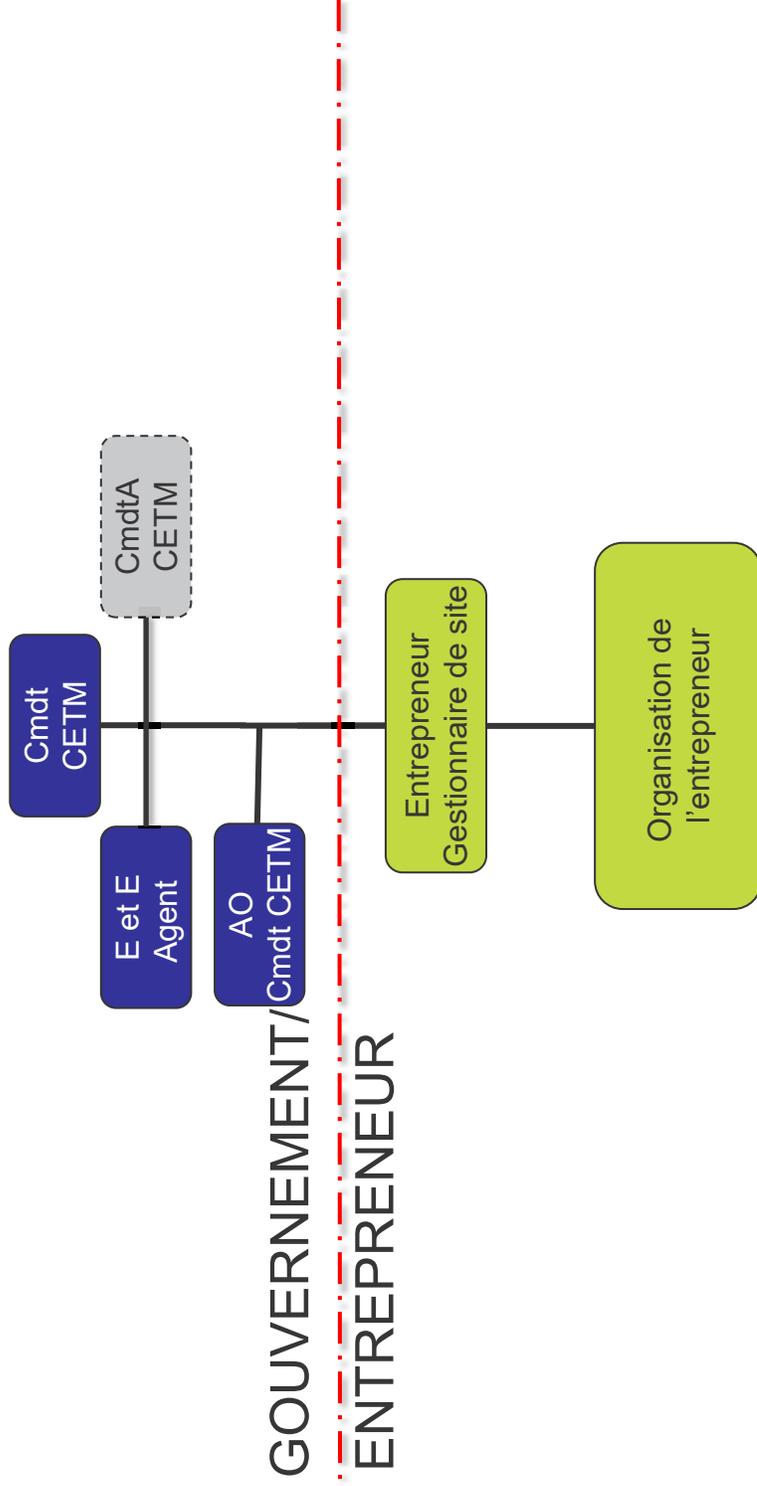
Aperçu : Modèle d'OGEE

- Le **CETM** fonctionne comme un organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE) depuis 1953.
- **MDN**
 - Le CETM est une unité de campagne militaire sous la responsabilité du SMA(Mat).
 - Le MDN détient l'ensemble de la propriété intellectuelle et des biens matériels.
 - Le cmdt du CETM est le responsable technique des contrats de soutien.
 - Contrat à long terme, axé sur le rendement et garanti pour toute sa durée.
- **Entrepreneur**
 - Entretien et exploite les installations et offre les services d'essai et d'évaluation (E et E).
 - Lié par contrat pour demeurer indépendant.
 - Pas de soumission sur Achats et ventes pour des travaux semblables du MDN.
 - Pas de sous-traitance à d'autres entrepreneurs effectuant d'autres travaux pour le MDN.
 - Tous les employés doivent signer des ententes de confidentialité.

Aperçu : Modèle OGEE (suite)

- **Principes clés**
 - Indépendance.
 - Contrat relationnel à long terme et pour lequel un bon rendement est encouragé.
 - Entrepreneurs intégrés (relation de confiance).
 - Axé sur les tâches et les produits livrables.
 - Paiement par l'utilisateur et recouvrement des coûts.
- **Avantages**
 - Capacité d'appuyer étroitement les fonctions de surveillance du MDN.
 - Axé sur la clientèle.
 - Efficace et efficient.
 - Souple et adapté aux besoins.
 - Personnel militaire/de la fonction publique (équivalents temps plein) limité.

Aperçu : organisation du CETM



Exigences contractuelles

ACTUELLES

- Contrat CETM 2
 - *Attribution* : octobre 2009
 - *Expiration* : septembre 2024
 - *Durée totale* : 15 ans.

FUTURES

- Durée du contrat CETM 3
 - *Durée totale* : 20 ans
 - *Période initiale* : 5 ans
 - *Période d'option* : jusqu'à 15 ans, attribuée en une ou plusieurs périodes d'un an. Le Canada a l'intention de maintenir une période contractuelle de 5 ans.

Mécanisme de passation de contrat axé sur les tâches pour la prestation de services d'ingénierie, d'essais et d'évaluation selon les besoins.

Exigences de CETM 3 : Indépendance

- Aucun conflit d'intérêts réel ou perçu.
- Ne peut participer à aucun travail pour lequel le CETM pourrait être appelé à offrir des services de validation et de vérification par un tiers.
- Ententes de confidentialité pour s'assurer qu'il n'y a aucun avantage indu dans la recherche de contrats du gouvernement du Canada.
- Interdiction de rejeter des activités légitimes du CETM pour éviter des conflits d'intérêts réels ou possibles.
- Clauses relatives à l'indépendance et ententes de non-divulgence connexes dans la DP.

Exigences de CETM 3 : Sécurité

- Accès à des marchandises contrôlées.
- Accès à des données militaires non classifiées assujetties au Règlement sur le contrôle des données techniques.
- Accès à des systèmes de renseignements PROTÉGÉS et CLASSIFIÉS.
- Accès à des aires restreintes.
- Accès à des renseignements jusqu'aux niveaux OTAN SECRET et TRÈS SECRET.
- Enquête de sécurité sur le personnel jusqu'au niveau TRÈS SECRET.
- Protection de renseignements COMSEC.

Promouvoir les entreprises autochtones.

- Nouvelle initiative gouvernementale visant à faire la promotion des entreprises autochtones.
 - Chaque approvisionnement doit tenir compte des considérations autochtones de façon significative, faire progresser la réconciliation et être conscient des traités historiques et modernes qui peuvent concerner l'approvisionnement.
- Une modification à la DP pour le CETM 3 sera publiée.
 - [Référence : Entreprises autochtones et approvisionnement fédéral \(isc.gc.ca\)](https://isc.gc.ca)

Questions

- Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quatorze (14) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- Veuillez rédiger une question par paragraphe.
- On répondra aux demandes de renseignements dans le cadre du processus officiel de modification de demande de soumissions.

Questions

?





Visite des lieux

- Ordre du jour
- Instructions pour la visite sur place.
- Questions

Visite des lieux : Généralités

- Comme indiqué dans la DP, la visite du site est obligatoire. Les soumissionnaires devront signer une feuille de présence.
- Il convient également de noter que les renseignements fournis dans le cadre de la visite sont sans effet contraignant pour le Canada. On rappelle aux soumissionnaires de passer par le processus officiel de demande de renseignements pour obtenir réponse à leurs questions. Les questions et les réponses seront publiées sur le site <https://canadabuys.canada.ca/fr>.
- Les visiteurs doivent fournir leur propre équipement de sécurité.

Ordre du jour de la visite des lieux

Samedi 24 septembre 2022

- 9 h 45 à 10 h 00 : Les participants seront soumis au contrôle de sécurité (pièce d'identité requise) et seront escortés jusqu'à la cafétéria.
- 10 h à 11 h : Visite des installations du CETM avec tous les participants.
- 11 h à 11 h 15 : Période de questions
- 11 h 15 à 11 h 30 : Départ de tous les participants

Veillez noter que les participants seront accompagnés durant la visite.
L'accompagnateur ne répondra à aucune question.

Visite des lieux : Instructions

- **Adresse :** [9401, rue Wanklyn, LaSalle, Québec](#)
- **Stationnement :** Il est recommandé aux participants de se stationner sur la rue (gratuit).
- **Équipement de sécurité :** Le Canada ne fournira pas d'équipement de sécurité aux participants. Les participants sont tenus de porter des lunettes de sécurité et des chaussures fermées (sans talons) pendant la visite.
- Les participants peuvent apporter du papier et des crayons.
- Pour des raisons de sécurité, les téléphones portables, les appareils photo et les appareils électroniques **ne seront pas autorisés** dans l'établissement pendant la visite des lieux.

Visites des lieux : Questions

?





Mot de la fin

- Merci

